

Mise en place d'un Système Alimentaire Territorial Durable

Etat des connaissances
du potentiel social d'un
Système Alimentaire
Territorial Durable dans
la communauté de
communes Vallée de
l'Hérault

Commanditaire

Conseil de Développement (volet citoyen)
du Pays Cœur d'Hérault

Giraud Sophie

Etudiants du Master II Espaces Ruraux et Développement Local

Bihl Julien, Ferrali Aurelia, Fourcade Léa,
Maufrais Louis, Rieutord Sarah

Enseignant référent

Jamot Claude

2018/2019



Remerciements

Nous tenons d'abord à remercier tout particulièrement notre tuteur Claude Jamot chargé du suivi de cette étude, qui nous a aiguillé tout le long de sa construction, par ses analyses et ses conseils. Merci également à l'ensemble des professeurs de l'équipe pédagogique pour leur encadrement et leurs précieux conseils.

Enfin, cette étude n'aurait pas eu lieu sans la disponibilité et l'implication de tous les acteurs interrogés, ou de ceux nous ayant aiguillés, en premier lieu Sophie Giraud du CoDev, mais aussi Thierry Laniesse, Brigitte Nougaredes et enfin l'ensemble des interrogés nous ont permis par leurs réponses et leur temps de mener à bien cette étude.

Introduction

La problématique alimentaire regroupe une multiplicité d'acteurs intervenant sur divers échelons de la société internationale. Les débats s'orientent vers la question de la qualité face à une industrie agro-alimentaire ayant plus d'une fois prouvé ses limites. Les enjeux présents sur la scène internationale font état des difficultés en termes de productions locales face à une demande croissante qui s'informe et prend progressivement conscience de cette problématique sanitaire dont l'alimentation est la porte principale. Les Organisations Non Gouvernementales alliées aux spécialistes de la question alimentaire et agricole alertent les autorités internationales sur la nécessité d'une intervention immédiate.

Ce constat met les structures politiques au pied du mur et cette question de l'alimentation est aujourd'hui un axe d'intervention principal dans l'action publique aux différentes échelles politiques compétentes. Dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation et de l'Agriculture Durable, la prise en charge de cette problématique s'est effectuée sur le territoire héraultais par le Pays Cœur d'Hérault. Les Pays sont des structures créées à l'initiative de la première loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement des Territoires de 1995 dite "loi Pasqua" et ont été renforcé par la "loi Voynet" de 1999. Ils couvrent aujourd'hui 80% du territoire national.

Le Pays Cœur d'Hérault s'est formé en 2003, il est le résultat d'une démarche volontaire et d'une gestion collégiale avec les élus communaux. Il a été reconnu le 17 janvier 2005 par arrêté préfectoral. Sa coordination est assurée par le Sydel (Syndicat Mixte de Développement Local). Le territoire du Pays se regroupe en trois communautés de communes incluant le Clermontais, le Lodévois-Larzac et la Vallée de l'Hérault. Cette dernière a été mise en place en 1998 et comprend 28 communes dont Gignac en est le siège.

Dans le cadre des Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation, le Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault souhaite valoriser le circuit alimentaire local présent sur son territoire. L'intérêt du CoDev est de faire-valoir le potentiel social de ce circuit grâce à l'animation de manifestations faisant participer des citoyens sur la question de l'alimentation locale. En appui à ces manifestations la commande portée

par le CoDev auprès de notre formation a été de diagnostiquer le potentiel social, à travers la conduite d'entretiens qualitatifs, d'un Système Alimentaire Territorial Durable dans le territoire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault. L'apport de cette étude sera d'identifier les acteurs portant des projets alimentaires ou s'inscrivant dans cette dynamique, à travers les questions : Quelles sont leurs activités ? Sont-elles favorisées ? Quels sont les freins rencontrés ? L'intérêt étant ici d'identifier les problématiques que rencontrent les acteurs, comment ils s'organisent et se coordonnent autour de cette question de l'alimentation locale. La méthodologie de cette étude doit porter sur la synthèse des entretiens et leur analyse pour mettre en évidence les forces et faiblesses identifiées par les interrogés ainsi que les propositions d'interventions pour une mise en place optimale d'un Système Alimentaire Territorial Durable.

La question sociale dans les circuits alimentaires locaux permet de considérer le potentiel d'un tel système alimentaire. Le constat global de l'agriculture conventionnelle fait état d'une augmentation des surfaces agricoles exploitées et d'une baisse du nombre d'agriculteurs. Le contexte actuel tend à une perte de l'activité sociale agricole, n'incluant donc plus le lien social que peut créer l'agriculture sur son territoire. Cette dynamique contemporaine héritée de la période industrielle ne séduit plus une grande proportion de consommateurs, la médiatisation du traitement des produits alimentaires et les conditions d'élevage posent la question de la qualité des produits alimentaires ainsi que la perte de ce paysage agricole local, de surcroît dans des zones géographiques où l'agriculture paysanne prédominait comme cela est le cas de la région héraultaise.

La mise en place de cette politique du « retour au territoire » favorisée aux différentes échelles, notamment européenne, avec la labellisation biologique (label AB) et territoriale (AOP, IGP). Néanmoins, c'est à l'échelle locale que la question de l'agriculture et du social est la plus pertinente. Les initiatives individuelles et collectives sont nombreuses, outre la qualité alimentaire et la valorisation des circuits-courts, c'est l'aspect social qui met en lumière et valorise cette agriculture qualifiée de paysanne.

Sommaire

Introduction	2
<i>Partie I. Approche sociale de l'alimentation dans un territoire à vocation agricole</i>	5
I. Qu'est-ce qu'un système alimentaire territorial durable et qui pour le porter ?	5
II. Quelle promotion des circuits alimentaires sur un territoire essentiellement viticole ?	7
III. Approche méthodologique et acteurs interrogés	14
<i>Partie II. Tissu social et agriculture locale</i>	22
I. Les ressources territoriales relevées par les personnes interrogées	22
II. Les difficultés soulevées par les personnes interrogées	42
<i>Partie III. Volet opérationnel du SATD</i>	56
I. Regard sur d'autres expériences	56
II. Une dynamique sociale favorable à cette initiative de circuit alimentaire	60
III. La spatialisation sociale des circuits-alimentaires	61
IV. Réponse des préconisations aux défis de la charte de développement du Pays Cœur d'Hérault	71
V. Volet opérationnel et préconisations pour l'optimisation d'un SATD	75
Bibliographie	78

Partie I. Approche sociale de l'alimentation dans un territoire à vocation agricole

I. Qu'est-ce qu'un système alimentaire territorial durable et qui pour le porter ?

Le conseil de développement

Le conseil développement (CoDev) est l'organe réunissant les citoyens non-élus. Il est légitimé par la loi NOTRe pour l'élaboration et le suivi de la charte de développement du Pays, l'émission de propositions, le portage d'initiative et a vocation à informer les citoyens. Le Conseil de Développement du Pays-Cœur d'Hérault, dont la création remonte à 2002, suit les travaux de planification en cours sur le SCOT et le PCAET, contribue à l'information, voire l'instruction des citoyens par la mise en place concertée avec d'autres associations de "cartoparties" dont l'objectif est de se former à la cartographie participative et de permettre le partage de ses connaissances avec les autres participants. Par sa vocation de rassembler la société civile, le CoDev du Pays souhaite prendre à bras le corps une problématique sociétale criante sur le Pays : alors que de nombreux citoyens et associations semblent être soucieux du mieux manger, les institutions et la production ne répondent pas encore complètement à la problématique. En effet, le projet de PAT est abandonné pour diverses raisons, les enjeux fonciers, de filières, de ressources sont criant sur un Pays de plus en plus peuplé et demandeur d'une véritable alimentation locale. Ainsi, dans le cadre des EGAAD, le conseil de développement du Pays Cœur-d'Hérault s'en saisit afin de répondre aux défis 4 (agriculture) de la charte de développement (que le CoDev a participé à rédiger), et indirectement aux défis 5 (exigences environnementales) et 3 (emploi et insertion). Le souhait affiché est la création d'un système alimentaire territorialisé et durable.

Définition et cadrage d'un Système Alimentaire Territorialisé

« Un système alimentaire est la façon dont les hommes s'organisent dans l'espace et dans le temps pour obtenir et consommer leur nourriture »¹.

Un système alimentaire est donc la question de l'alimentation sous le prisme d'une approche systémique de la production à la consommation. L'alimentation d'une population sur un territoire donné est le résultat d'une interaction entre une multitude de producteurs, transformateurs et de commerçants présent ou non sur le territoire étudié.

A l'échelle nationale on voit apparaître globalement sur le territoire la naissance d'un Système Agricole d'Entreprise (SAE) à la suite du Plan Marshall (années 1950) avec l'émergence de nouvelles pratiques agricoles et de nouvelles politiques agricoles qui les accompagnent pour progressivement assister à la disparition du Système Agricole Paysan dominant (sauf dans les zone non-couvertes par le Plan Marshall). On assiste donc à une recomposition des espaces ruraux avec une diminution de la main d'œuvre agricole, un changement de système alimentaire global et normalisé accompagné de nouveaux lieux et modes de consommation sur les territoires.

Dans les années 1990 on assiste à une remise en cause de ce système agricole en raison d'une préoccupation de la qualité alimentaire de la part des consommateurs, et d'un excédent agricole.

Une nouvelle vision politique du développement rural

Les territoires vont commencer à réfléchir à l'intégration de filières alimentaires locales dans leurs systèmes alimentaires et donc à la création de "système alimentaire territorialisé". Le concept de SAT permet de croiser les concepts de territoire et de filière agroalimentaire. Il peut ainsi être défini comme un « ensemble cohérent de filières agroalimentaires localisées dans un espace géographique de dimension régionale ».²

¹ LACOMBE, Philippe. MALASSIS, Louis. Nourrir les Hommes (1994), Etudes Rurales, n°133-134, 1994, Littoraux en perspectives, p209-210.

² RASTOIN, Jean-Louis, Les systèmes alimentaires territorialisés: le cadre conceptuel, Journal RESOLIS, n°15, Mars 2015, pp11-13

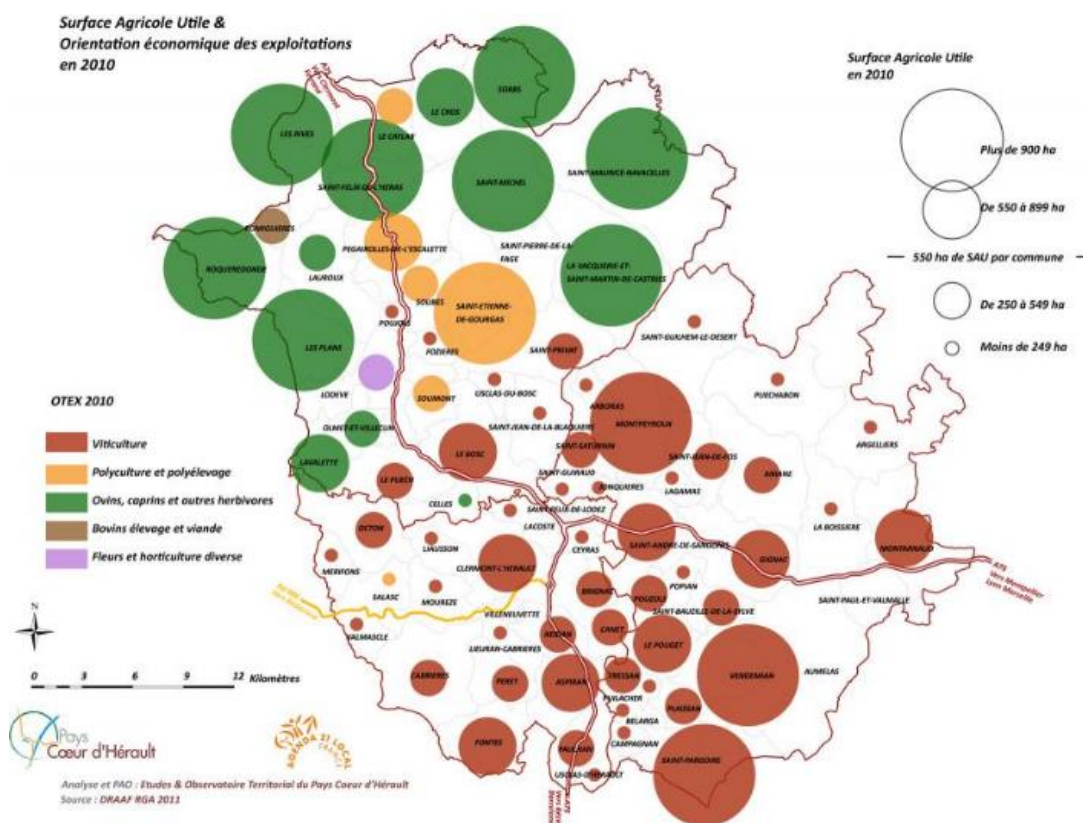
L'enjeu de développement durable de plus en plus prégnant fait aussi son apparition dans la question agricole et alimentaire. Différents objectifs vont dans le sens de la durabilité des modèles agricoles en fonction des problématiques des territoires.³

II. Quelle promotion des circuits alimentaires sur un territoire essentiellement viticole ?

La prise en compte des conditions agroclimatiques et des filières agricoles au sein d'un espace délimité convient, en outre, tout à fait aux espaces concentrant 1 à 5 millions d'habitants (Rastoin, 2015). Ces systèmes alimentaires territorialisés sont ainsi réalisés pour permettre une consommation alimentaire des produits du territoire et le développement de circuits-courts à l'échelle territoriale. Autrement dit, il s'agirait d'associer les effets bénéfiques de la proximité organisée (rapprochement des acteurs complémentaires à la création d'une filière territoriale), à la proximité géographique (l'idée d'un terroir autour d'un bassin de vie, de possibilité de circuit-court assuré par le producteur). Les territoires *petite taille* sont donc avantagés (par effet d'échelle) à l'organisation d'une bonne gouvernance alimentaire.

³ PRALY, Cécile, CHAZOULE, Carole, DELFOSSE, Claire, BON, Nicolas, CORNEE, Moïse, La notion de "proximité" pour analyser les circuits courts, XLVIe colloque de l'ASRDLF, Juillet 2009, Clermont-Ferrand, France

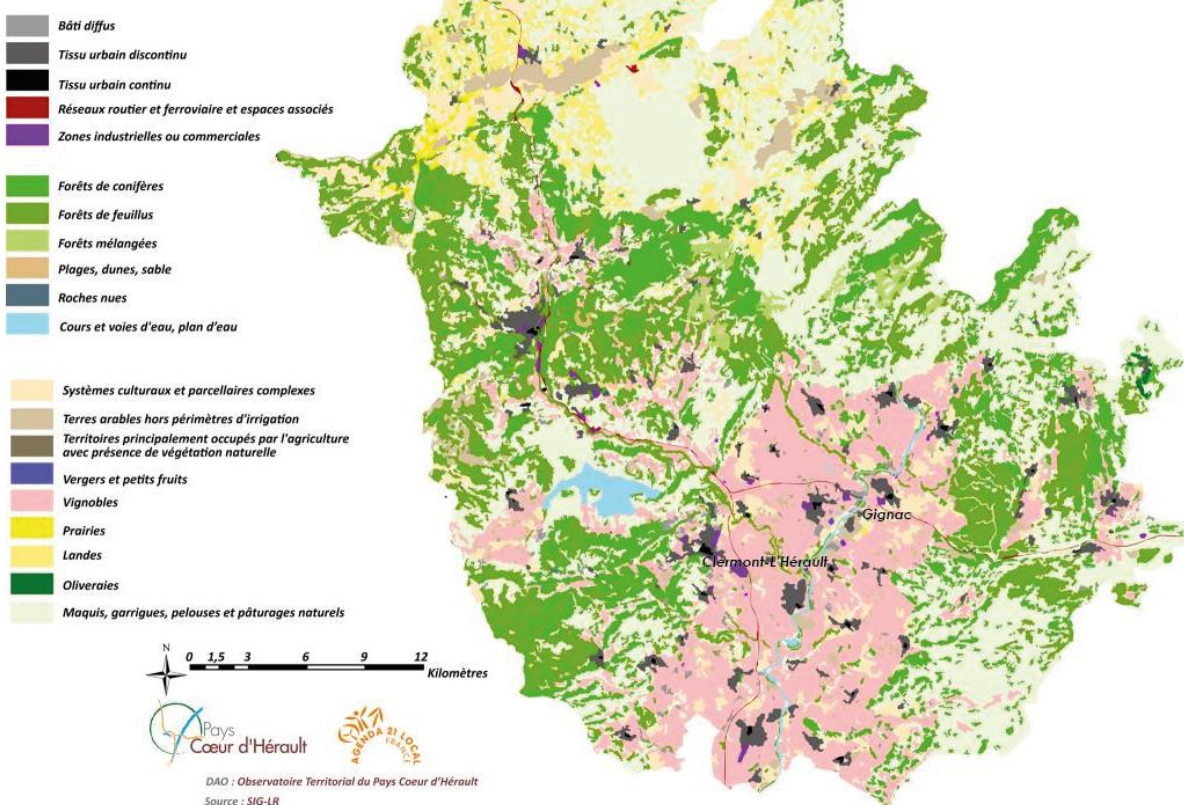
Un territoire spécialisé dans la viticulture



CARTE 1 : LA SURFACE AGRICOLE UTILE ET ORIENTATION ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS EN 2010
SOURCE : CARTOTHEQUE DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Il est difficile de ne pas prendre en compte l'activité viticole dans le Pays Cœur d'Hérault qui, depuis longtemps, à l'image du Languedoc, s'est spécialisé dans cette activité. En 2013, on compte 72% de la SAU de la Communautés du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault en viticulture (LASMENES, ROBILLARD, 2015), et 90% des exploitations (RGA 2010). On peut voir que cette prédominance de la vigne sur les autres cultures est particulièrement visible dans la vallée de l'Hérault et globalement dans la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault.

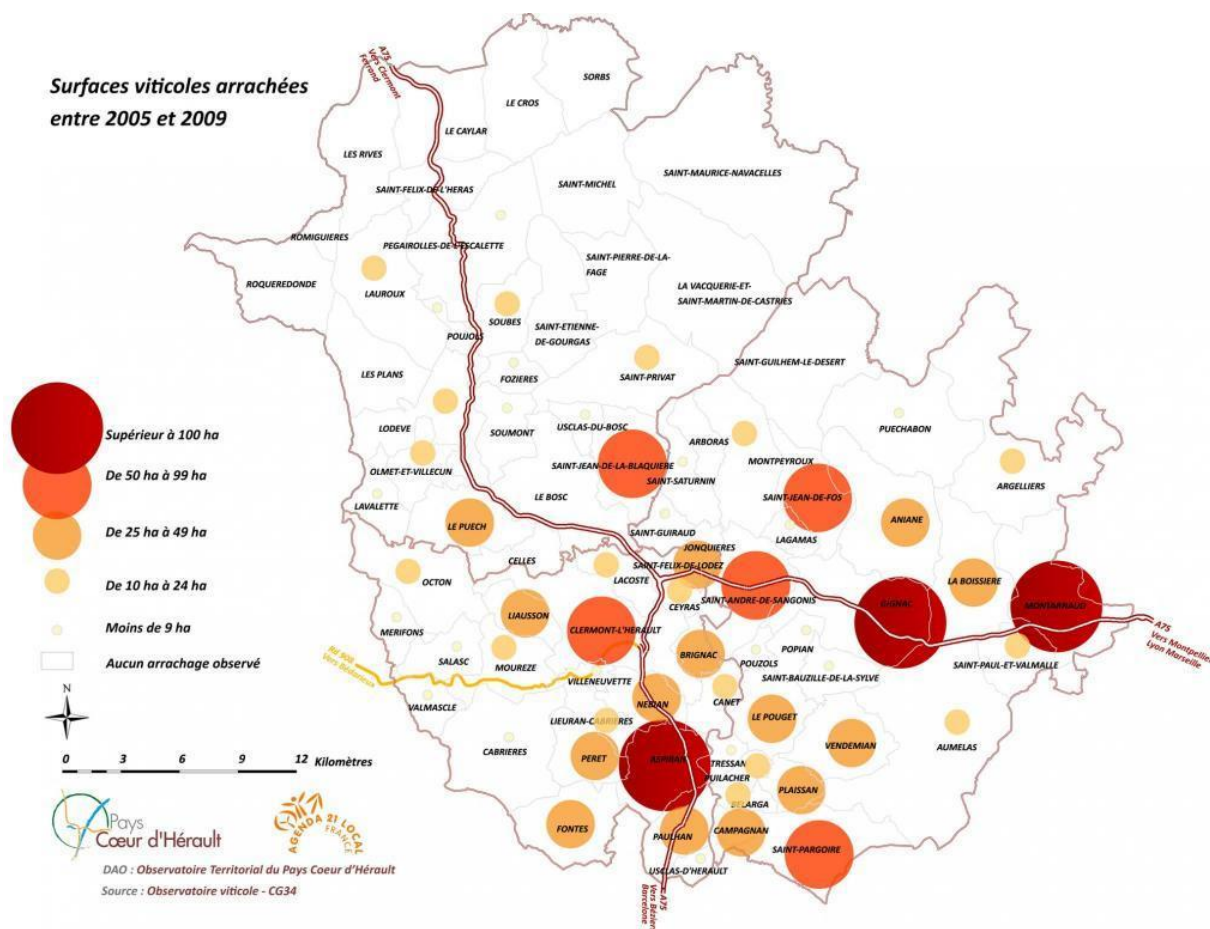
**Occupation du sol en Pays Cœur d'Hérault
en 2006**



CARTE 2: LA VIGNE ET LA VILLE : LES DEUX OCCUPATIONS DU SOL MAJORITAIRE EN PAYS CŒUR-D'HERAULT
SOURCE : CARTOTHEQUE DU PAYS CŒUR-D'HERAULT

Suite à une surproduction viticole et une saturation du marché, l'Union Européenne met en place une politique d'arrachage des vignes avec la Prime à l'Abandon Définitif (PAD) entre 1980 et 2011. On note trois phases successives de cette politique; de 1980 à 1999, de 1999 à 2008 et de 2008 à 2011. Le Languedoc, spécialisé dans le vin de table (et donc possédant des vignobles à faible valeur ajoutée, sans diversification qualitative de ses produits), va être la première région bénéficiaire de cette politique en France. Le département de l'Hérault connaît ainsi deux grandes périodes d'arrachage viticole : de 1980 à 1999 et de 2005 à 2011.

Sur le territoire de la CCVH les communes les plus impactées par l'arrachage sont Gignac et Saint Jean de Fos, qui ont également subi des restructurations de leur modèle coopératif avec des regroupements importants. Par exemple, la coopérative d'Aniane a fusionné avec Gignac, et ses locaux sont désormais désaffectés. D'autres communes ont été épargnées par cette pratique restée marginale, comme à Montpeyroux ou Saint Saturnin de Lucian, grâce notamment, à la précocité de leur démarche de différenciation.



CARTE 3: SURFACES VITICOLES ARRACHEES ENTRE 2005 ET 2009
SOURCE : CARTOTHEQUE DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Cette dynamique d'arrachage de vigne est accompagnée par la substitution d'une production viticole normée et de grande quantité à une production différenciée et qualitative avec l'émergence d'appellation d'origine sur le territoire de la CCVH comme les AOP Terasse du Larzac, Languedoc et les IGP Saint-Guilhem-le-desert, Vicomté d'Aumelas, Pays d'Hérault. La quasi-totalité des labels de qualité présents dans la CCVH sont à destination de la filière viticole.

Des conflits d'usages pour la réappropriation des friches viticoles

Cet arrachage massif va donner lieu à une reconversion du vignoble et la création de friches viticoles. Ensuite, il va permettre une revalorisation agricole (renforcement de la part des grandes cultures pour une production normée, et replantation de vigne cette fois-ci dans une logique de terroir dans le secteur d'Aniane notamment). Par le phénomène d'étalement de l'aire urbaine de Montpellier, la pression foncière conduit à l'urbanisation d'une partie des friches viticoles.

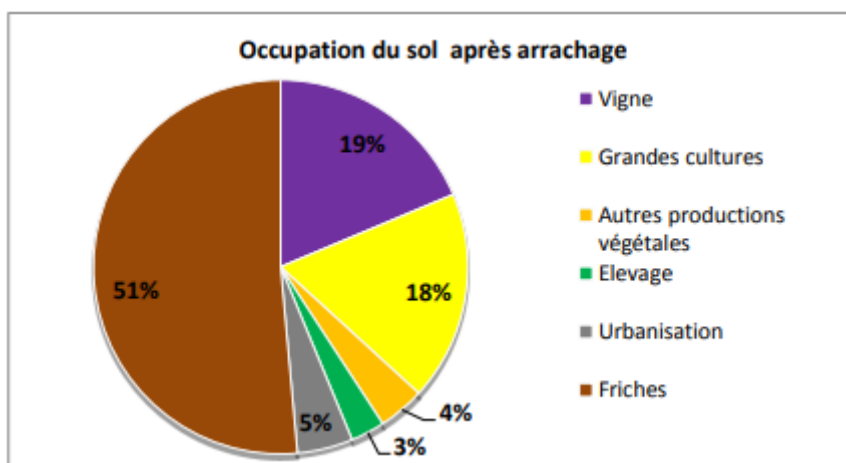
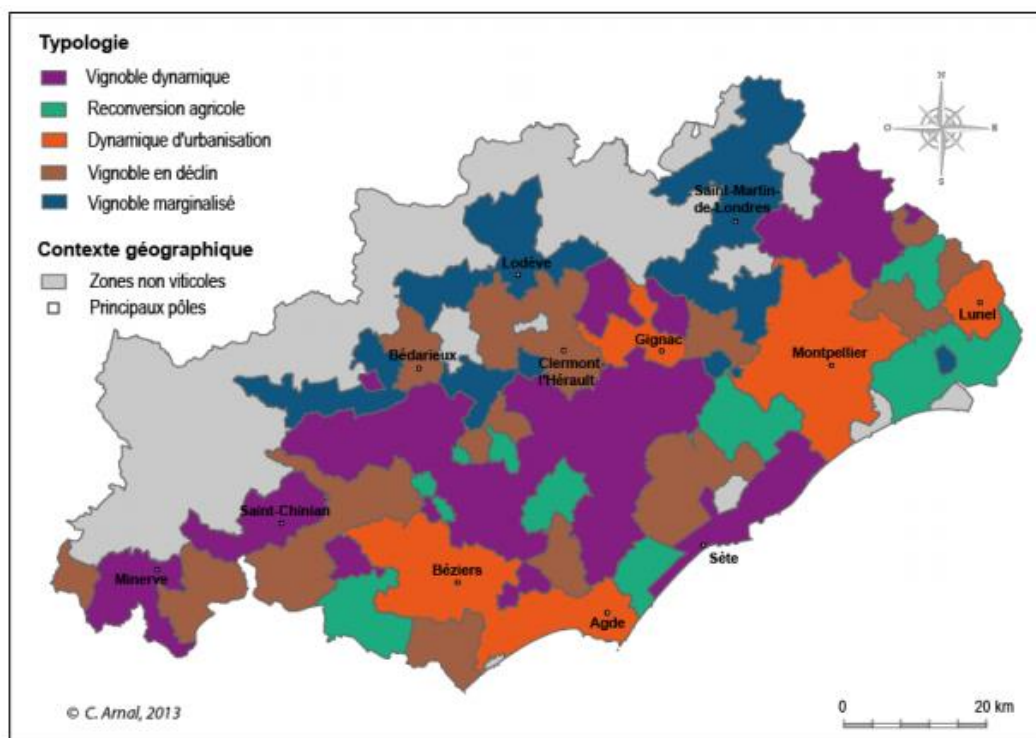
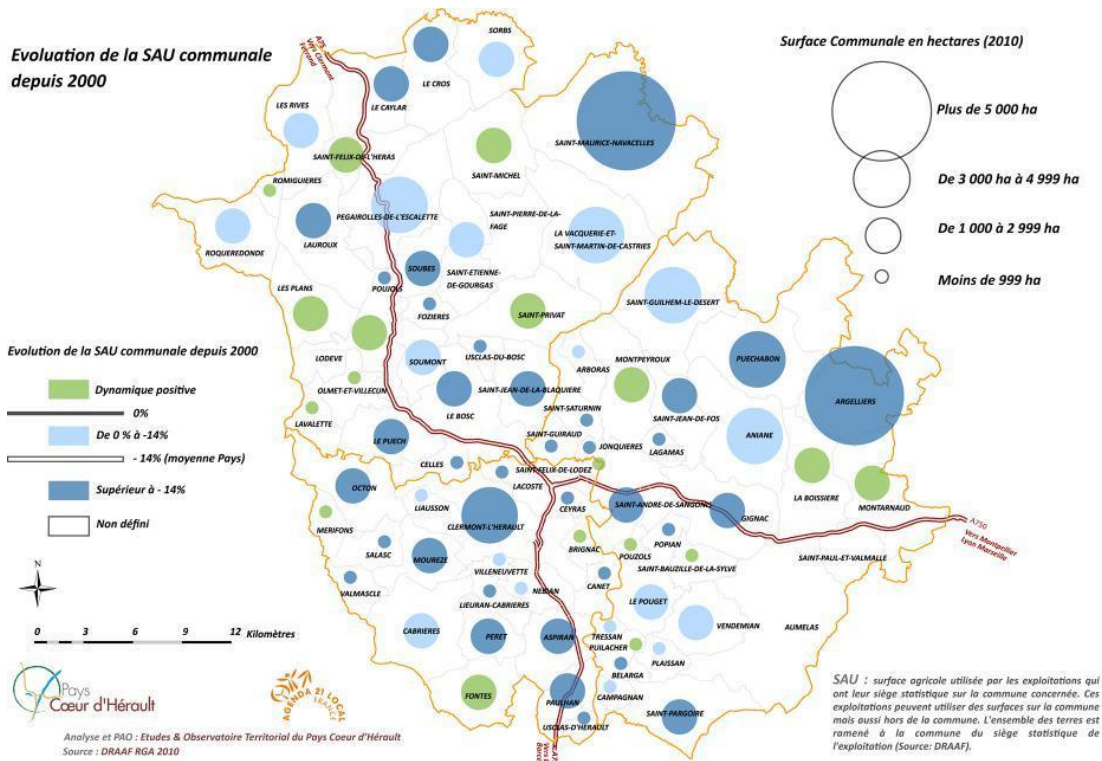


FIGURE 1: OCCUPATION DU SOL APRES ARRACHAGE SUR LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT. SOURCE : ARNAL, CLEMENT, L'ARRACHAGE VITICOLE : UN FACTEUR DE MUTATIONS POUR LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT, N°9 STRA 007, PAYSAGES ET TERROIRS MEDITERRANEENS, JANVIER 2015, 71P



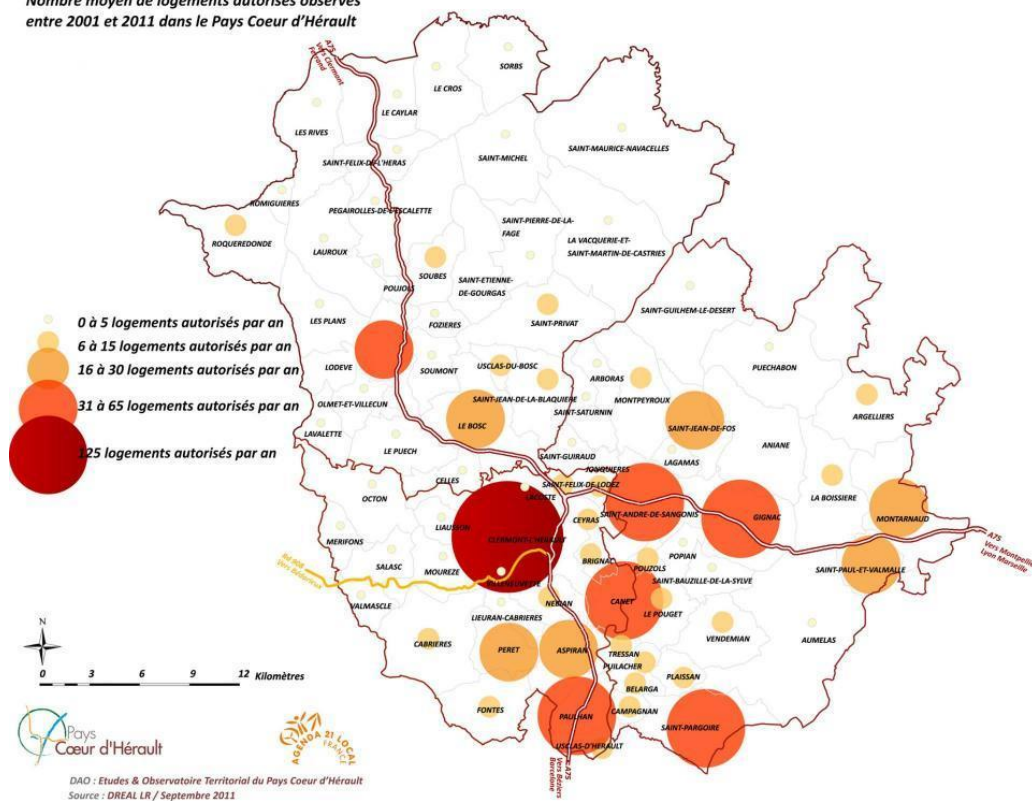
CARTE 4:

TYPOLOGIE DE LA DYNAMIQUE DES VIGNOBLES DANS L'HERAULT. SOURCE : ARNAL, CLEMENT, L'ARRACHAGE VITICOLE : UN FACTEUR DE MUTATIONS POUR LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT, N°9 STRA 007, PAYSAGES ET TERROIRS MEDITERRANEENS, JANVIER 2015, 71P



CARTE 5: EVOLUTION DE LA SAU COMMUNALE DEPUIS 2000 SOURCE : CARTOTHEQUE DU PAYS CŒUR D'HERAULT

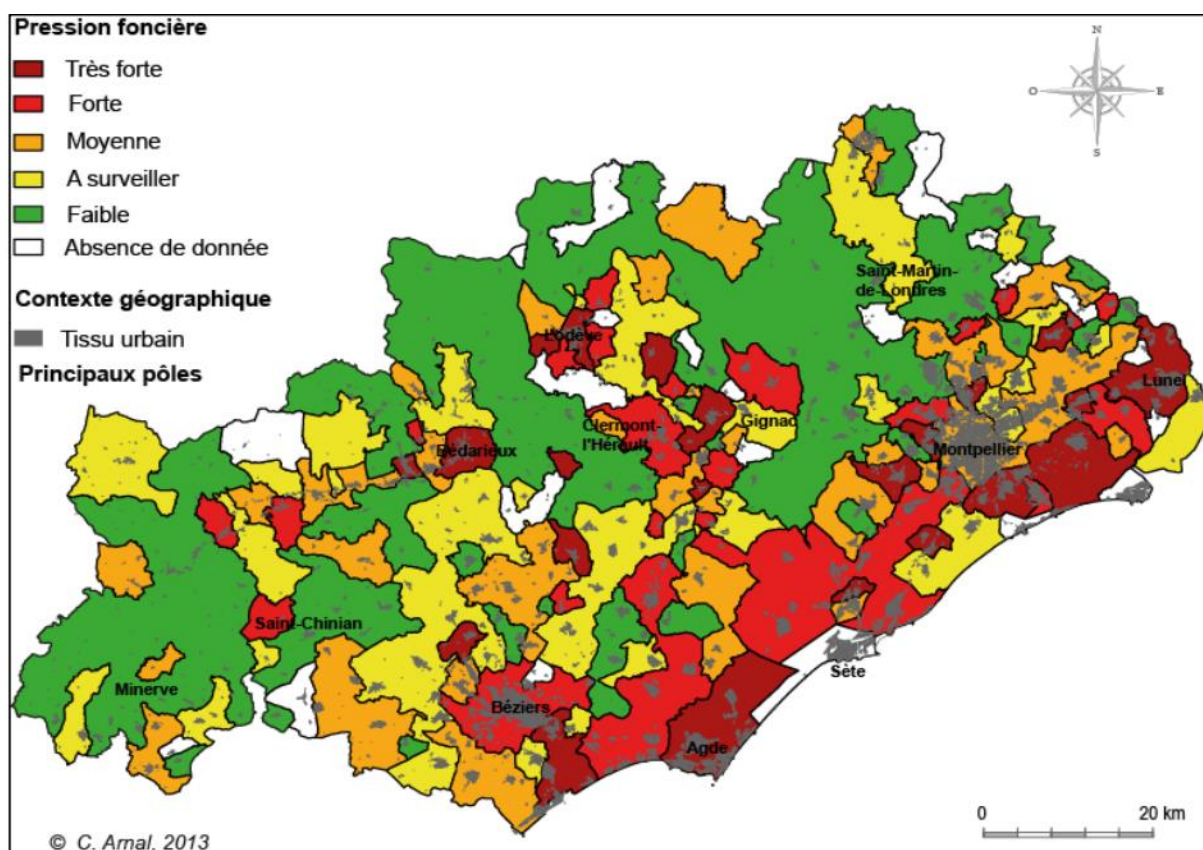
Nombre moyen de logements autorisés observés entre 2001 et 2011 dans le Pays Cœur d'Hérault



CARTE 6: NOMBRE MOYEN DE LOGEMENTS AUTORISES OBSERVES ENTRE 2001 ET 2011 DANS LE PAYS CŒUR D'HERAULT
SOURCE : CARTOTHEQUE DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Outre la prédominance des mutations de l'espace vers une urbanisation croissante et la replantation d'autres vignobles, la place est laissée à deux autres activités agricoles: les grandes cultures et les cultures maraîchères.

« La proximité urbaine engendre en définitive un modèle agricole « précaire », qui voit émerger de nouveaux acteurs [...] du maraîchage, pour de petites exploitations axées sur l'alimentation en circuits courts des citadins. ».



CARTE 7: LA PRESSION FONCIERE URBAINE SUR LES TERRES AGRICOLES EN HERAULT
SOURCE : CARTOTHEQUE DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Au-delà de la viticulture, la communauté de commune de la vallée de l'Hérault possède des atouts indéniables pour le développement d'une agriculture diversifiée et productive. Le climat et la possibilité d'irrigation dans la plaine de l'Hérault permettrait l'activité maraîchère, arboricole et céréalière. La garrigue et les coteaux sont aussi adaptés à l'élevage d'ovins et de caprins. Ces secteurs sont déjà présents. Cependant, la valeur ajoutée des cultures de types non-viticole, dont la production brut standard (PBS) est moins élevée et le prix des terres plus faible, rendent ces parcelles plus vulnérables à l'urbanisation sur un territoire faiblement doté en instruments publics de contrôle du foncier. A titre d'exemple, seul une petite moitié

des communes possèdent un PLU, les autres sont sous le régime national des règles d'urbanisme et par conséquent sans zonage protecteur des zones agricoles, ni de règlements particuliers, à l'instar de Saint-Jean-de-Fos, dont le nombre de logements autorisés à la construction va croissant et est sans PLU.

III. Approche méthodologique et acteurs interrogés

La dimension qualitative de la démarche méthodologique

Les entretiens qualitatifs induisent une prise en compte de l'acteur plus spécifique. Cette démarche permet de s'entretenir et de récolter une information alliant discours individuel et discours collectif, s'appuyant sur l'expérience personnelle, le vécu de l'interrogé ainsi que point de vue stricto-sensus.

C'est donc une démarche méthodologique qui amène une réflexion plus poussée pour le diagnostic territorial, se mesurant "aux dires d'acteurs". Cela confère aux techniciens un appui plus social dans la démarche de terrain et permet de s'imprégner de son territoire d'étude plus aisément face à des individus ayant une connaissance accrue de leur territoire.

L'axe méthodologique et la validation des données récoltées ont été effectué face au nombre de discours similaires sur un même sujet (ex: la demande en local sur le territoire). La similarité cumulée au nombre de discours récoltés donne lieu à un résultat. Voici donc le processus par lequel nous avons traité nos données récoltées :

L'échantillon des acteurs est composé de 31 personnes dont:

12 producteurs

5 élus

3 associations

5 distributeurs

6 responsables institutionnels/coordonateur de production agricole

Les entretiens qualitatifs :

La prise de contacts s'est effectuée dans un premier temps par les canaux numériques à travers l'envoi de mails exprimant les motivations de notre enquête et de notre étude. Nous avons procédé par une prise de contacts par acteurs et avons commencé par les acteurs institutionnels car cette approche numérique était compatible avec leur fonction.

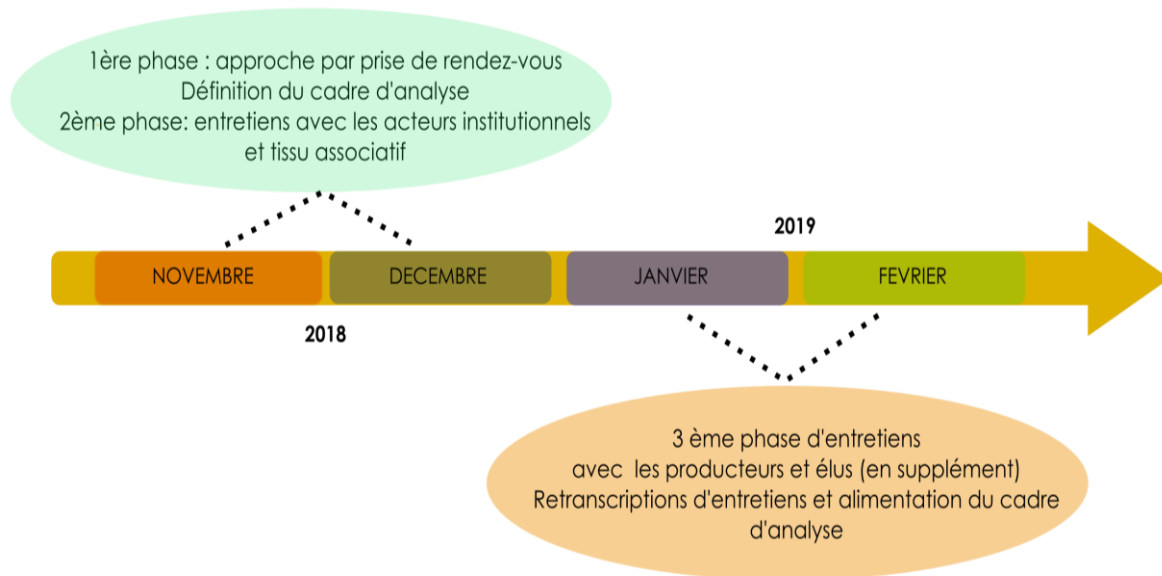


FIGURE 2: FRISE CHRONOLOGIQUE DEROULEMENT DE L'ETUDE

La première limite à cette approche s'est manifestée face à la non réponse des intéressés. La deuxième approche méthodologique pour pouvoir s'entretenir avec les acteurs s'est effectuée à travers le contact téléphonique, elle s'est avérée plus efficace pour permettre de fixer des rendez-vous avec les acteurs.

La phase d'entretien avec les acteurs institutionnels a permis une récolte d'informations portant sur l'alimentation globale dans le territoire, les projets politiques en lien avec l'alimentation, les projets d'action mobilisant les divers acteurs des différents échelons administratifs (Département, Région, Pays, Communauté de Communes et Communes).

La deuxième phase d'approche méthodologique s'est effectuée avec les associations et acteurs de la distribution d'alimentation comprenant par exemple la cantine scolaire de Gignac ou l'association Marché Paysans 34.

La troisième et grande phase d'entretien s'est effectuée avec les producteurs et acteurs du réseau paysan. Nous avons axé notre typologie d'acteurs sur ces profils de

personnes, mettant en lumière l'essence même du volet social du Système Alimentaire Territorial Durable.

La prise de rendez-vous s'est effectuée via le contact téléphonique par rapport aux interrogés nous ont aiguillé vers les personnes susceptibles de répondre à nos interrogations. La plupart des entretiens se sont réalisés au domicile/exploitation des producteurs mais aussi en boutiques paysannes. Nous nous sommes également rendus sur les marchés de plein vent à la recherche de personnes susceptibles d'être intéressées et avons réalisé des entretiens dans ce contexte.

Présentation des personnes interrogées

Les élus

Agnès Constant, mairesse de Saint-Pargoire. Maire depuis de nombreuses années, elle travaille à mi-temps car exerce simultanément la profession de viticultrice. Elle est donc particulièrement sensible aux enjeux du monde agricole, aux difficultés rencontrées par les paysans et connaît particulièrement bien ce qui se fait sur son territoire au niveau agricole. Elle nous a orienté vers Odile Boutière,,agricultrice éleveuse bien implantée dans le réseau.

Christine Pradel, cheffe de cabinet à la mairie de Gignac. Elle assiste et représente le maire. Nous l'avons interrogée le 17 janvier, elle nous a dépeint les activités agricoles sur la commune de Gignac à propos des enjeux et de leur prise en considération dans les politiques. Cet entretien nous a permis d'obtenir une vision du territoire en termes d'agriculture durable et d'identifier quelques spécificités, atouts et freins du territoire.

Philippe Salasc maire d'Aniane interrogé le 24 janvier est également un maire sensible aux enjeux agricoles, il est issu d'une famille de viticulteurs de père en fils et très inséré dans le milieu viticole faisait de la mise en bouteille. Il se concentre aujourd'hui sur son activité de maire et est également vice-président de la Commission développement économique de la communauté de commune. Durant l'entretien, il s'est exprimé sur les enjeux présents sur la commune, mais également sur l'inscription de la commune dans le cadre du pays cœur d'Hérault ainsi que des difficultés à mener sa politique face à certains enjeux et pressions présentes sur le territoire.

Marie-Françoise Nachez maire d'Arboras depuis 2014, sans étiquette mais plutôt écologiste. N'étant pas originaire de la région elle est venue à Arboras, et s'est engagée en politique pour défendre des valeurs environnementales et soutenir l'agriculture alternative. Après avoir explicité les spécificités de sa commune elle s'exprime sur son projet politique et ses aspirations sur les questions alimentaires notamment.

Joëlle Sorrel adjointe au maire Jean-François Soto, elle intervient principalement en délégation dans le cadre de la médiation des affaires scolaires et sociales. Elle s'exprime sur ce qui se fait en faveur de l'alimentation durable dans sa commune, notamment par rapport à la cantine élémentaire.

Les acteurs de la distribution

Sébastien Lemoine salarié à la Cave Coopérative de Montpeyroux (Castelbarry). Il nous présente l'histoire, les valeurs et la philosophie qui sont celles de la cave coopérative et nous donne son regard sur l'oénotourisme, la multi-activité et l'agriculture dans la région.

Sylvie Milien responsable administratif à la Croix Rouge insertion à Saint André de Sangonis et **Gilles Sabia préparateur de commande/chauffeur livreur**. Mme Milien s'est exprimée sur l'arrivée du maraîchage au sein de la structure La Croix Rouge Insertion, les enjeux ainsi que les constats. Mr Sabia a apporté des informations complémentaires ainsi que sa vision de l'agriculture biologique dans la région. C'est également lui qui nous a mis en contact avec Jean-Rémi Barluet coordinateur et formateur sur les jardins de maraîchage biologique.

Sylvie Alfaro directrice du restaurant scolaire de Gignac rencontrée le 4 décembre. Mme Alfaro qui occupe son poste depuis 15 ans s'est exprimée sur ses fonctions, le fonctionnement de la cantine ainsi que l'utilisation de la plateforme Agrilocal. La cantine de Gignac est en effet exemplaire par une utilisation importante du bio et du local dans ses menus (30%)

Michaël Masson responsable de l'Intermarché de Gignac s'est exprimé sur le lien du local avec le supermarché et des freins à l'augmentation de la vente de produits locaux.

Christian Charpail responsable du Traiteur Délices de Gignac : s'est exprimé sur l'utilisation de produits locaux dans les préparations avec les problèmes inhérents au fait de travailler avec des petits producteurs, notamment pour fournir les écoles et crèches (il en fournit en tout une petite dizaine). Il a donné son opinion en tant que professionnel sur la plateforme Agrilocal.

Les associations

Pierre Deltour rencontré le 15 janvier est **adhérent consommateur et administrateur de l'association « Nature et Progrès Hérault »**. Cette association est un sous-groupe relativement moderne (2013) rattaché à l'association nationale Nature et Progrès, elle a été créée en 1964. Elle fait la promotion d'une agriculture paysanne solidaire et écologique, sans pour autant être rattachée au label AB. Cet entretien a porté sur leurs actions, leur vision de l'agriculture dans l'Hérault ainsi que la possibilité de l'élaboration d'un système alimentaire de territoire.

Bénédicte Firmin et Céline Mendes pour le Civam Bio 34. Bénédicte Firmin s'occupe de la promotion du bio et participe à la mission régionale sur la distribution et le référencement des produits bio régionaux dans les magasins spécialisés. Céline Mendes s'occupe du volet agricole par de l'animation, des formations et l'accompagnement de projets pour les agriculteurs. Elles s'expriment sur le rôle et les missions du CIVAM et le développement du bio dans le département, les circuits alimentaires qui le prennent en compte de la production à la commercialisation.

Vincent Nourigat président de l'association Marché Paysan 34 ainsi que d'autres adhérents de l'association sont rencontrés le 6 décembre. Il s'exprime sur le rôle et les actions de son association, le paysage du bio et du local dans l'Hérault et relève quelques freins ou dispositions du département à l'accueil de ce type d'agriculture.

Les institutionnels

Fabrice Grillon-Gaborit, chargé de mission au pôle économie de la chambre d'agriculture de l'Hérault dans l'agritourisme les circuits de proximité et la diversification. Il s'est exprimé sur les différentes dynamiques des circuits alimentaires locaux sur le département et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault,

les différentes initiatives existantes sur notre territoire d'étude et pour finir sa vision des enjeux d'un système alimentaire durable.

Paul Mignon directeur général adjoint sur le pôle attractivité territoriale pour la vallée de l'Hérault. Durant cet entretien, monsieur Mignon nous a renseigné sur les perspectives de développement de la Communauté de Communes en lien avec l'alimentation durable à travers le projet de territoire. Dans un autre temps, il nous a présenté le paysage agricole de la Vallée de l'Hérault en se souciant de le resituer à différentes échelles afin de dresser des constats quant à la mise en place d'un système alimentaire durable.

Annick Ferry, directrice du pôle économie du pays Cœur d'Hérault. Elle s'est exprimée sur la démarche du Programme Alimentaire Territorialisé, en évoquant les freins principaux, et le rôle du pôle économie du PCH ainsi que son implication dans les écosystèmes régionaux.

Charlène Papet gestionnaire de la plateforme Agrilocal, s'occupe de la prospection acheteurs hors secteur agricole. Mme Papet a été contactée suite à l'entretien avec Sylvie Alfaro de l'école de Gignac. Elle nous a expliqué le contexte de la création de l'outil AgriLocal, son fonctionnement, les adhérents et les missions annexes qui concernent la plateforme.

Alexandre Chavey chargé de missions au Pôle ressources et à la prospective et innovation à la Chambre d'Agriculture. Il s'est exprimé sur son rôle et ses missions au sein de la chambre d'agriculture de l'Hérault, notamment la mission de prospective innovation dans le cadre de l'animation du projet agricole départemental. Cet entretien nous a permis d'avoir une vision globale de la dynamique agricole du département et des liens qu'entretenait la chambre d'agriculture avec les différents territoires de l'Hérault.

Jean-Rémi Barluet formateur et coordinateur pour CAPDIFE – Croix Rouge Insertion. A réalisé une visite commentée du jardin de maraîchage puis a abordé les difficultés rencontrées pour faire du maraîchage dans la région, et le fonctionnement de CAPDIFE.

Les producteurs

Isabelle Vilde agricultrice à la ferme Lo Trescalan, s'occupe de son exploitation avec son mari David Vidal. L'exploitation est implantée à Saint-André-de-Sangonis. Le

couple s'est installé sur les terres dont ils ont hérité et ont mis en place une AMAP (Teikei). Ils diversifient leurs activités en implantant des yourtes dans le but de développer l'agrotourisme en parallèle de l'agriculture.

Enzo Fernandez agriculteur et propriétaire du Jardin d'Enzo installé à Campagnan depuis 2 ans, il travaille avec sa compagne et produit du vin, de la production maraichère, du raisin, des œufs, des poules et commercialise quelques produits d'agriculteurs voisins. Il a hérité de cette exploitation et l'a un peu agrandie en achetant d'autres terres. Il s'inscrit dans une démarche de développement durable et commercialise sur les marchés du Gard et de l'Hérault ainsi qu'en livraison de paniers à domicile.

Odile Boutière, exploitante agricole à Lafon de Lacan, Saint-Pargoire. A l'origine technicienne agricole elle s'est installée depuis longtemps sur le territoire, avec son mari et son fils avec qui elle a récemment créé un GAEC, des travaux de modernisation de la bergerie sont en cours pour augmenter la production. Elle réalise majoritairement du fromage Pelardon AOP pour la commercialisation, quelques volailles fermières, un peu de maraichage, des lapins et des porcs qui servent principalement à alimenter la ferme auberge – labellisée bienvenue à la ferme. Possède une grande exploitation, 50 hectares en cultivable et 100 en garrigue. La vente se fait à des restaurateurs, à l'Escale locale aux MPP, marchés, buffets fermiers³⁴

Jérôme Simon est maraicher à Gignac. Il a démarré son projet en 2010 et s'occupe seul de son exploitation sur laquelle il a l'ambition de faire de la permaculture. Il a suivi une formation en agriculture biologique et est installé en bio depuis ses débuts. Vend sur les routes et sur les marchés.

Dominique Soullier, exploitant agricole propriétaire de la Ferme Les Cochons des Agriolles depuis 13 ans environ où se situe la boutique associative « Ô champs ». L'exploitation est située sur la commune de La Boissière. Le point de vente est venu dans un second temps (2012). C'est un ancien viticulteur désormais producteur de cochons en plein air qui réalise toutes les transformations sur son exploitation. Vente dans sa boutique ainsi que d'autres boutiques à Clermont l'Hérault.

Didier Lhermite fondateur de La Meule, fournil et atelier de fabrication s'est installé en tant que boulanger bio dans la région avec sa compagne Karine Michaud. Originaire de Paris, il travaille dans la panification depuis 1976. Ils fabriquent avec la farine

Lemaire (cert.bio) et un petit minotier de l'Aveyron. La vente se fait de manière ambulante grâce à un camion.

Laurence Bourry exploitante agricole basée à Montarnaud. Elle a acheté la propriété avec son mari en 2003 et a suivi en 2013 une formation BPREA maraîchage biologique avant de véritablement s'installer en tant que maraîchère. En 2015 elle se lance par à côté dans l'activité de poules pondeuses. Vente sur son exploitation, sur les marchés à « Escale Locale », à « Ô champs ».

Melody Hesse d'Alzon, paysanne-boulangère, fabrique son pain sur l'exploitation familiale, le domaine de l'Etang situé au Pouget, à partir de ses propres blés ou de farines françaises. La production la transformation et la fabrication sont de tradition paysanne et locale mais pas labellisée. La vente se fait à « l'Escalé Locale », à « Ô champs », et au Pouget.

David Ferrando chef d'exploitation du Rocher des Fées à Vendémian. Avec un bagage de technicien/animateur. Il lance son projet en 2004, plante des oliviers, il a également hérité de vignes et a désiré diversifier son activité vers l'agro-tourisme et l'éducation à l'environnement ce qu'il fait via les réseaux sociaux, l'office de tourisme etc. Il possède un moulin à huile, vend du raisin de table, du jus de raisin, des figues, des confitures etc... Il vend aux boutiques paysannes (Clermont l'Hérault), à la coopérative les 3 grappes au Pouget, vente sur l'exploitation grâce aux animations.

Sophie Bernuz des confitures de Sophie, installée à Saint-Pargoire produit des légumes ainsi que des produits transformés (confitures) elle tient également une petite boutique sur la place de Saint-Pargoire, où elle vend ses propres produits, ainsi que ceux de producteurs locaux. Elle participe également à de nombreux concours et foires pour valoriser ses produits.

Léticia Leclercq propriétaire de La Grande Sieste et de plusieurs restaurants, possède une production majoritairement axée sur le vin, mais ont aussi quelques ruches et des oliviers. La vigne va progressivement passer au bio. Ils vendent sur l'exploitation mais aussi partout en France. Le projet du domaine se tourne également vers le tourisme vert, l'accueil de réceptions etc avec la présence de deux labels, Suds de France et Vignobles et Découvertes.

Partie II. Tissu social et agriculture locale

I. Les ressources territoriales relevées par les personnes interrogées

1. Un réseau territorialisé et organisé

Les producteurs et agriculteurs du circuit local

Le premier constat observé spatialement est la présence de cinq boutiques paysannes qui vendent local. Face à cela, un réseau est indéniablement présent. La majorité des agriculteurs que l'on a interrogés sont inscrits dans cette démarche et ont participé de près ou de loin à ces initiatives de boutiques paysannes.

Le principal moteur des boutiques paysannes et associations de producteurs, est axé sur **l'aspect collectif de la gestion des boutiques**, cela est mentionné dans la charte.

Il faut de la « *mixité paysanne* », D. Soulier, agriculteur. Cette vente en boutiques paysannes et associations de producteurs permet aux agriculteurs de vendre leurs produits directement au consommateur, ainsi que les produits des autres producteurs qui sont dans un rayon de moins de 80 kilomètres. Cela induit la présence de producteurs qui se connaissent et ont (pour l'instant) **un premier facteur** commun qui est le territoire, un dénominateur spatialement identifié.

Cet aspect collectif se traduit par une entraide, une solidarité qui est souvent mentionnée par les interrogés :



La vente par le biais de boutiques de producteurs permet de faire se rencontrer les agriculteurs et collaborer. L. Bourry, agricultrice.

La gouvernance à la boutique de Gignac est collégiale. O. Boutière, agricultrice.



Cette solidarité et ce réseau qualifié « d'informel » par un des interrogés constituent néanmoins une dynamique très importante.

C'est d'ailleurs l'une des nécessités pour que ce système productif et commercial puisse subsister et entrer dans une activité économique pérenne.

L'organisation sociale et commerciale en produits locaux se traduit de différentes manières :

- **une échelle globalement qualifiable « d'humaine »** avec 30 producteurs en moyenne sur les boutiques de la Vallée de l'Hérault.

- **une dynamique spatiale de proximité** avec des producteurs étant globalement installés dans les communes avoisinant l'emplacement de la boutique

- un **lien qualifié de « solidaire »** par un bon nombre d'interrogés :



Il y a de l'entraide, du soutien, ils partagent leurs problèmes (parle des jeunes arrivants en boutique) (...) j'ai laissé la place à un jeune qui s'installait sur Pomerolles et dont l'exploitation ne se consacre qu'à ça. O. Boutière, agricultrice.



- **une coordination entre producteurs avec ce réseau**

La coordination et l'échange font partie de ce réseau qui n'est pas « visible », ni « institutionnalisé ». Il y a donc une organisation sociale territorialisée caractérisée spécifiquement par ceux qui « cumulent leur présence dans d'autres boutiques, ce qui permet de faire le lien », M. Langlois, agriculteur.

Le deuxième facteur commun à ces acteurs, en plus du territoire géographiquement identifié, est l'engagement environnemental que leur démarche professionnelle induit. Cet engagement, les producteurs le mentionnent souvent. On observe donc un type de profil mis en avant avec des producteurs « engagés ».

Les producteurs « engagés » s'inscrivent depuis un certain nombre d'années dans ces démarches environnementales alliant pratique agricole et individuelle en accord avec le développement durable :

« J'ai fondé mon exploitation en rapport à mes compétences acquises antérieurement (dans le domaine de l'éducation environnementale) et un

engagement agro-environnemental dans une vision plus touristique ensuite » D. Ferrando, agriculteur.

Ils fondent donc leur projet professionnel sur une activité liée au développement durable. C'est un constat partagé et constaté lors des entretiens menés : *« les profils des boutiques et ceux en agriculture locale tendent vers des agriculteurs qui s'installent spécifiquement pour ce type de production »* D. Soulier, agriculteur.

Le troisième facteur affinant l'analyse concerne les profils des acteurs en boutiques paysannes et associations de producteurs :

1) les « fondateurs » des boutiques et associations sont issus soit du monde agricole depuis au moins 30 ans ou sont issus du monde associatif participant aux initiatives en faveur de l'agriculture locale. Ils sont d'ailleurs les représentants de certaines boutiques paysannes et associations de producteurs, parfois les initiateurs :

 *Le territoire du Pays Cœur d'Hérault est un milieu beaucoup plus militant que le reste du Département.* P. Deltour, Nature et Progrès. 

Tout en rappelant que la gouvernance est collégiale, ce constat renforce la question de l'engagement dans l'environnement en lien avec le projet agricole ou commercial.

2) des producteurs adhérents aux associations de type CIVAM BIO, Marché Paysans etc. participant aux boutiques et aux associations de producteurs.

Une agriculture locale sur de petits espaces

Cette demande en produits locaux permet aussi aux agriculteurs qui s'inscrivent dans les boutiques paysannes et associations de producteurs, de par l'aspect « vente directe » qu'offrent ces points de vente, une proximité entre le producteur et le consommateur ainsi qu'une reconnaissance de la production qui est vendue :

« Je peux donc parler de mes produits et en valoriser la qualité » O. Boutière, agricultrice.

La diversification est la principale caractéristique de cette agriculture locale et la variété de produits proposés par les agriculteurs dans les points de vente permet une

offre alimentaire territorialisée, de saison et locale qui correspond d'une part au territoire, à la demande et surtout à la production possible :

« Ma stratégie a d'abord été de démarrer petit, et de développer ma clientèle en parallèle de mon activité » L. Bourry, agricultrice.

Les agriculteurs s'inscrivant dans cette démarche ne font pas de monoculture. On retrouve une diversification dans les productions de la région (olive et vigne/raisin), certains, entrant dans une démarche de diversification d'activité, toujours dans le cadre du projet environnemental avec le complément tourisme.

La caractéristique de petites parcelles permet **une culture en accord avec le volet social**, si une personne gère l'exploitation agricole et vend en local, plusieurs facteurs entrent en compte notamment la question de la faisabilité et ne pas faire de la surproduction :

« Je préfère manquer de pain que trop en produire » Mélody Hesse, paysanne-boulangère.

Ce non-gaspillage correspond à cet esprit associatif et solidaire permettant de ne pas fournir une boutique ou une association de producteurs avec le même produit ou la même personne ET le même produit.

On remarque un tissu social alliant diversification et entraide avec des productions agricoles et des exploitations (tailles, cultures) étant en accord avec la taille de ces groupes d'acteurs mais aussi leur territoire d'intervention : *« ces boutiques de producteurs permettent de créer une dynamique entre producteurs même si toutes les productions écoulées ne sont pas labellisées bio » CIVAM Bio34.*

Une commercialisation territorialisée

La commercialisation des productions locales se décline en plusieurs types :

- les Boutiques Paysannes (comme mentionné précédemment)
- Les associations de producteurs (loi 1901) sur le même principe que les boutiques paysannes mais un peu moins strictes
- Les marchés (associations notamment)
- Vente directe (à la ferme, à l'exploitation, au domicile des exploitants)

La vente directe est privilégiée par les interrogés, dans un premier temps à travers les ventes en collectifs et les « permanences » qu'ont les agriculteurs en boutiques et

association de producteurs, et dans un second temps par les agriculteurs sur leurs lieux de travail/domicile. Cette dynamique de circuit-court est bien plus rentable économiquement et permet un gain de temps pour certains interrogés (surtout ceux qui ont un point de vente dans leur ferme) :

“

La vente directe permet de limiter les pertes par rapport au marché, et permet de faire gagner du temps aux agriculteurs » I. Vilde, agricultrice.

”

La commercialisation est bien-sûr dépendante de cette agriculture paysanne :

« Ce sont de petites fermes, il faut de la valeur ajoutée sur le produits » D. Soulier, agriculteur.

Il existe plusieurs modes de commercialisation privilégiés par certains producteurs qui ne sont pas « conventionnels ». Des stratégies de valorisation de commercialisation sont mises en place par les producteurs (achat de camions, conception de paniers, approche touristique de la vente directe). C'est le cas sur les marchés, hors inscription traditionnelle, certains arrivent à s'organiser pour vendre au plus grand nombre autour de leur exploitation :

« Je livre des paniers à domicile sur 10 communes avec le camion aux alentours de Campagnan et je fais le marché de Saint-André de Sangonis et celui de Sommières » Enzo, agriculteur.

« C'est le camion qui a permis de se démarquer, le fait de dormir dedans a interpellé les gens et je me suis fait connaître » D. Lhermite, boulanger.

Tissu associatif en soutien

L'initiative, favorisant les installations en agriculture locale et le circuit-court a reçu le soutien de bon nombre d'associations étant aussi moteur de la création de certaines : *« l'association est en lien avec divers collectifs, le but est de permettre une identification des producteurs ainsi que leur fédération » V. Nourigat, directeur de Marché Paysan 34.* Beaucoup d'association sont dans cette démarche favorisant l'agriculture paysanne, par ce biais associatif on remarque des collaborations pour

permettre aux jeunes agriculteurs de s'installer (ex : Terres Vivantes souvent citée pour ce type d'action).

Ce groupement d'association participe au réseau InPACT (Initiatives pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale), cela vient en appui du réseau d'agriculteurs et de producteurs présent sur le territoire, c'est aussi le cas de l'association Nature et Progrès :

“ La première action de N et P consiste à développer et organiser le système participatif de garantie pour veiller à ce que les agriculteurs du réseau respectent le cahier des charges de Nature et progrès. ”

P. Deltour, Nature et Progrès.

2. Une ressource environnementale propice à l'agriculture paysanne

La Vallée de l'Hérault présente diverses caractéristiques environnementales qui lui sont clémentes pour l'agriculture et sa valorisation. Les acteurs institutionnels que nous avons interrogés insistent sur l'intérêt de la préservation de l'environnement, qui se justifie au vu des enjeux globaux liés au changement climatique, ainsi que des politiques favorisant un développement durable. D'après les différents témoignages que nous avons recueillis, nous pouvons identifier différents éléments qui favorisent l'implantation d'un type d'agriculture « durable » sur le territoire qui fait l'objet de l'étude.

Cadre de vie d'exception : des qualités environnementales

Tout d'abord, la préservation de l'environnement en tant que tel est favorisée par différents facteurs. La Vallée de l'Hérault, en tant que territoire à dominante rurale, est privilégiée en termes de représentation des valeurs écologiques. Le territoire est doté d'un fort potentiel paysager, que lui confère en partie les activités agricoles :

« L'agriculture diversifiée dessine le paysage » Annick Ferry, pôle économie du PCH.

Ainsi, le territoire est valorisé par différentes cultures, notamment par la viticulture, qui façonne l'espace et témoigne d'un héritage agricole et culturel régional. L'élevage extensif est aussi à prendre en considération dans ce système paysager, l'entretien des garrigues étant effectué par du fermage, auquel contribue par exemple Odile Boutière avec ses chèvres, permettant de maintenir les garrigues et de prévenir des

risques incendies. Les activités agricoles, au-delà de participer à la construction d'une qualité paysagère, prennent également sens par rapport aux idées qu'elles véhiculent. Ainsi, c'est l'environnement dans sa dimension systémique qui crée le cadre opportun aux préoccupations environnementales, incluant le volet social et culturel qui jouent un rôle majeur en intervenant sur la dimension écologique.

L'agriculture paysanne qui est présente sur le territoire est essentiellement raisonnée et biologique, ce qui induit une production dans le respect de l'environnement. Ces types de production participent à diffuser et engranger une alimentation saine sur le territoire. Alors, les citoyens se mobilisent autour de la préservation environnementale, de fait, contre l'initiation de certains projets. Ce fût le cas à Aniane, dès 2001, lorsque Robert Mondavi demanda un accord pour l'achat de 50 hectares de forêt afin d'y cultiver de la vigne : « *Cette affaire a fédéré tout un village* » Philippe Salasc, maire d'Aniane. Aujourd'hui, des agriculteurs cherchent à créer des impacts environnementaux positifs : « *J'aimerais écrire une charte écologique* » David Ferrando, Le Rocher des fées. Nous pouvons également noter que des agriculteurs participent à inscrire leur production dans une démarche raisonnée :

“

J'évite l'utilisation d'intrants pour favoriser un développement durable.

Enzo Fernandez, exploitant agricole à Campagnan.

”

Par ailleurs, l'engagement écologique peut être manifesté au niveau des politiques publiques. Le projet « Gignac Energie » permet à la commune de produire sa propre électricité grâce à un barrage.

D'après les dires des acteurs avec qui nous nous sommes entretenus, la sensibilité environnementale est davantage marquée dans l'arrière-pays héraultais, précisément au niveau du Pays, où les populations sont davantage tournées vers la consommation locale, en comparaison avec la partie littorale et aveyronnaise. Finalement, ce sont les différentes composantes environnementales, qu'elles soient écologiques, sociales ou culturelles, qui participent à créer un cadre particulier sur le territoire de la Vallée de l'Hérault, en faveur d'un développement durable.

Un territoire particulièrement propice à des pratiques agricoles

La composition pédologique de la Vallée de l'Hérault est particulièrement adaptée à une agriculture méditerranéenne, principalement en ce qui concerne les cultures de vignes et les oliveraies. Toutefois, les agriculteurs sont capables de s'adapter selon les propriétés du sol, dans l'objectif de développer de nouvelles formes de productions : *« J'envisage de conditionner des semences de céréales adaptées aux attributs de mes parcelles »* M. Hesse agricultrice. Par ailleurs, les agriculteurs sont parvenus à implanter le maraîchage, notamment sur des zones qui paraissaient inappropriées : *« Le jardin de Paulhan présente la particularité d'être situé à proximité d'une station d'épuration et sur une ancienne déchetterie, tout en étant certifié bio ! »* Jean-Rémi Barluet, coordinateur de la Croix Rouge Insertion.

Le territoire du PCH, et en particulier celui de la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, est idéal pour l'agriculture qualifiée de paysanne. En effet, différentes propriétés justifient que ce type d'agriculture y soit plus représenté :



Grâce à son climat méditerranéen, sa forte disponibilité en eau, la présence de friches puis des petits parcellaires qui sont intéressants pour les projets agricoles. Pierre Deltour, Nature&Progrès.



L'agriculture présente sur la commune de Gignac illustre cela, bénéficiant de terres irriguées et irrigables, en concordance avec une météo clémente qui ne nécessite pas le recours à des serres chauffées.

Le parcellaire morcelé présent sur le territoire est propice à l'implantation du maraîchage qui ne nécessite pas de grands espaces⁴ dans un système paysan. Cette structuration présente divers avantages du fait de la superficie des terres. Ces dernières sont moins impactées par la pression foncière, en comparaison à des espaces ayant des périmètres plus conséquents. Les activités agricoles sur ce type de petit parcellaire ne nécessitent pas de mécanisation, la plupart des agriculteurs rencontrés exécutent le travail de façon manuel et ils n'utilisent que très peu d'intrants.

⁴ Sont ici qualifiés de « grands espaces » les surfaces supérieures à 1 ha

La diversification : une stratégie appropriée au milieu

Au sein du périmètre d'étude, la tendance est à la diversification des petites exploitations. Les agriculteurs ont une démarche en marge de la spécialisation, préférant cultiver diverses espèces et/ou cumulant des activités afin de s'assurer une garantie de revenus : Au Rocher des Fées, les principales activités sont la vigne qui représente une partie de la production, se composant de raisin de table ainsi que de jus. Ensuite, s'ajoute l'oléiculture, puis, dans une moindre mesure, une production de figues dont les fruits, assez fragiles, sont vendus pendant deux semaines puis utilisés à l'année via la fabrication de confitures. Cette diversité est moins pénalisante pour la production puisque les cultures sont moins enclines à de lourdes pertes si des ravageurs ou maladies venaient à décimer une variété d'espèces. Par ailleurs, cette configuration permet au sol de mieux se régénérer, il est donc plus productif :



La richesse d'une terre dépend de ce que l'on y fait pousser.

C. Pradel, cheffe de cabinet du maire, Gignac.



En optant pour cette stratégie de diversification, les exploitants répondent au besoin de durabilité. La diversification s'opère également par une pluriactivité, telle que l'agrotourisme avec les fermes auberges, qui permettent la valorisation du travail de production au-delà de sa simple production, il y alors une promotion de l'agriculture paysanne qui bénéficie durablement au territoire.

En somme, l'agriculture diversifiée, couplée à d'autres enjeux, s'inscrit dans un processus de durabilité. Cette association passe par la qualification des produits, la préservation du foncier et des milieux naturels.

3. Un tissu politique favorisant ces initiatives

Une action publique menée localement

« L'association accompagne la réflexion de projets d'agriculture paysanne en circuits courts » explique P. Deltour de Nature et Progrès dont l'association travaille avec l'INRA et la métropole de Montpellier pour trouver des solutions afin d'approvisionner le littoral et la Métropole en produits locaux mais aussi relocaliser la production en ville

et de tendre vers l'autosuffisance des territoires. Le CIVAM bio travaille en partenariat avec les collectivités publiques et notamment la région afin de mettre davantage de bio dans les repas des lycées de l'Hérault. Selon les associations, les acteurs doivent se connecter afin de viabiliser les projets agricoles :

“

[L'association] est là pour créer et donner l'idée mais ensuite, le suivi doit être assuré par le territoire lui-même. Il est nécessaire qu'il y ait une interface directe entre tous les agriculteurs et les élus pour que de tels projets puissent se mettre en place. Vincent Nourigat, Marché Paysan 34

”

D'autres associations participent également au développement de l'agriculture locale et respectueuse de l'environnement comme Terres Vivantes qui collabore avec des communes pour l'installation d'agriculteurs, ou accompagne les jeunes, mais également la confédération paysanne.

On note que sur le territoire certains maires sont très impliqués dans la mise en place d'un système d'alimentation locale. Parmi eux on peut citer la mairesse d'Arboras, Mme Nachez pour qui : « être maire permet de défendre les valeurs environnementales ». Se présentant comme adepte de la décroissance par rapport au courant global elle a œuvré pour la mise en place dans sa commune de nombreuses initiatives et notamment la mise en place d'un potager communal sur un terrain offert par un habitant, sur lequel les adhérents peuvent faire pousser des fruits et légumes bio en faisant attention à leur consommation d'eau.

“

Les zones commerciales comme COSMO c'est bien mais on verra dans combien de temps les boutiques des centres vont dépérir

Marie-Christine Nachez, mairesse d'Arboras

”

Le modèle COSMO ne la séduit pas, elle lui préfère le marché, dont un a d'ailleurs été créé sous son mandat. Le marché d'Arboras est un marché en circuit court sur lequel se vendent des produits locaux principalement, s'y trouvent des producteurs des artisans, des créateurs. Il y a de l'alimentaire, un camion de vrac, du vin local si

possible bio. Le marché a augmenté en fréquentation ces dernières années. Grâce à la communication, des personnes de Montpellier s'y rendent pour la vue imprenable depuis les contreforts du Larzac. C'est un marché de plus en plus réputé, avec une ambiance conviviale et de l'animation musicale.

La mairie fait également des incitations au tri, impose une interdiction du glyphosate et sensibilise les nouveaux arrivants à cette politique tout en mettant simultanément en place des lieux conviviaux de rendez-vous comme un bar qui propose des produits locaux. Les nouvelles personnes qui s'installent dans la vigne sont déjà dans cette optique et portent un projet environnemental en lien avec l'agriculture, en cherchant par exemple des moyens alternatifs pour labourer la vigne.

Les protections du foncier sont difficiles à mettre en place à cause du monopole de la viticulture. Au niveau des échelles plus hautes (CCVH et Pays Cœur-d'Hérault), la discussion est favorable à une diversification de l'agriculture durable en lien avec l'environnement mais ne dépasse pas le stade du discours. Pour autant lorsqu'elle est interrogée sur la possibilité d'un SATD, la mairesse répond « *Je suis persuadée qu'un SATD est possible avec une véritable volonté politique, à l'échelle de la CC mais aussi du département en impliquant les communes qui disposent de réserves foncières. Il faut aider à installer les agriculteurs et leur permettre de vivre décemment de leur production.* »

D'autres élus locaux comme à Aniane ont également pour projet de ne pas étaler l'urbanisme et de protéger les terres agricoles, tout en favorisant les installations d'agriculteurs. Ces actions se font en faveur de la diversification de l'agriculture vis à vis de la viticulture. La commune va signer par exemple pour 3,5 hectares de terrain près d'une source avec une réflexion en amont sur l'installation d'un agriculteur. La volonté est de sanctuariser ces terres pour préserver le maraichage sur la commune et de les dédier au bio.

« *On a collaboré avec Terres Vivantes pour valider juridiquement l'installation de ces maraichers et l'accompagnement de ces personnes* » M. Salasc, maire d'Aniane

Des actions sont également entreprises pour favoriser le bio et le local dans les écoles élémentaires, à Gignac également, la municipalité mène une politique éducative pour la diversité alimentaire.

À Saint-Pargoire, la mairesse Agnès Constant, elle-même viticultrice, est par conséquent très sensible aux questions agricoles, la commune travaille donc à résoudre le principal problème des agriculteurs qui est celui de l'irrigation.

« À la dernière commission locale de l'eau la commune a participé à l'élaboration du PGRE pour que l'agriculture puisse bénéficier d'un lâcher du lac du Salagou à hauteur de 3,5 millions de mètres cubes »

La question de la ressource en eau étant sensible, des stages (biodiv'eau) sont financés par la communauté de communes afin d'offrir une formation aux agriculteurs sur la biodiversité, son maintien sur le territoire et sa protection. Des conventions d'accompagnement sont également établies entre la chambre d'agriculture, le conservatoire des espaces naturels et le conseil communautaire. La mairie aide beaucoup à l'installation de projets agricoles sur le territoire.



La politique de la commune c'est aider les agriculteurs et les viticulteurs possédant un projet fiable et construit à s'installer sur leurs parcelles, et donc à pouvoir construire en terres agricoles ce qui est leur principal problème.

Agnès Constant, mairesse de St Pargoire



Elle accompagne les divers projets « Madame Constant nous a toujours soutenus », Odile Boutières exploitante agricole sur la commune de Saint-Pargoire. Cette dernière possède également des terres de garrigue en fermage avec la mairie pour leur entretien et la prévention des incendies.

Les maires et les élus de proximité ont ainsi un rôle essentiel dans l'accompagnement des agriculteurs, la préservation des terres agricoles et plus généralement tous les outils et techniques permettant la mise en place d'un SATD. Mais que ce soit pour l'appui, le financement ou simplement de par leurs compétences de nombreux autres acteurs entrent en jeu.

L'Europe tout d'abord : à la ferme Lo Trescalan, l'aide de l'animateur du fond LEADER du Pays Cœur d'Hérault leur a permis de monter un projet de diversification agricole dans l'accueil à la ferme. Ce projet a été **cofinancé par le Conseil Général** et le Pays Cœur d'Hérault ce qui lui a permis de voir le jour.

David Ferrando propriétaire de l'exploitation *Le Rocher des Fées* bénéficie également de fonds européens pour faire aboutir son projet de moulin à huile.

Les jardins CAPDIFE de la croix rouge insertion sont principalement aidés par le département mais aussi conjointement par la commune et communauté de communes.

Au niveau du **financement des Boutiques Paysanne** l'accompagnement s'est fait dans un premier temps par la communauté de communes. La CC était en effet intéressée par le projet présenté par Mr Langlois qui désirait monter la boutique paysanne en collaboration avec d'autres agriculteurs et leur a accordé une subvention ainsi qu'une place sur la zone COSMO de Gignac. **Le département a aussi participé financièrement ainsi que le programme LEADER** (à hauteur de 50%). A ceci se sont ajoutés des apports personnels des membres de la boutique. Pour monsieur Langlois les élus sont, avec les consommateurs, les premiers ambassadeurs de la boutique et ils lui doivent une partie de son succès, en effet ils communiquent, commandent des produits pour les buffets etc... . La création de boutiques et le succès du local résultent donc de la concomitance entre la force de proposition et le soutien institutionnel.

“

C'est par l'initiative des producteurs, soutenue par les politiques, que les choses se font, les forces de terrain se consolident et sont alors capables de faire. Mathias Langlois, agriculteur et un des fondateurs de la boutique Escale Locale.

”

Effectivement, le montage du volet administratif dans ce genre de projet est très lourd et est rendu plus aisé grâce à la connaissance extérieure des procédures administratives, ils ont par exemple été aidés pour ce projet par Sébastien Galletier secrétaire général au département.

Les acteurs institutionnels

La rencontre de plusieurs acteurs institutionnels de l'agriculture dans Hérault nous a permis de dresser un panel des aides et des actions entreprises par la chambre d'agriculture et le Pays cœur d'Hérault notamment.

La Chambre d'Agriculture de l'Hérault (CA34) travaille sur l'ensemble du département et mène conjointement plusieurs actions pour développer une agriculture de proximité.

- Mise en place de la plateforme **Agrilocal** (Hélène Teissedre-Lemoine) qui met en relation les acheteurs avec les producteurs locaux,
- Mise en place d'un programme de distribution de fruits "**un fruit pour la récré**" (Laure Tezenas) qui permet de lier producteurs et écoles,
- Suivi du réseau "**bienvenue à la ferme**" (Virginie Fernandez), label de qualité d'agrotourisme constitué d'un volet consommation de produits de la ferme et d'un volet loisirs et hébergements.
- Gestion de la marque "**marché de producteur de pays**" (Fabrice Grillon-Gaborit)

Focus sur Agrilocal

Agrilocal est une plateforme dématérialisée reconnue plateforme d'annonce légale, ce qui, au niveau juridique lui permet la publication de marchés publics.

Cet outil permet aux acheteurs de voir en direct les fournisseurs potentiels, de réceptionner des offres de prix, mais aussi de les mettre en concurrence dans le respect du code des marchés publics. L'outil est financé par le département et fait l'objet d'une convention avec la chambre d'agriculture pour obtenir le référencement des exploitants agricoles.



Cette plateforme permet de diagnostiquer les initiatives ainsi que de soutenir les acheteurs et les fournisseurs » Sylvie Alfaro, directrice du restaurant scolaire de Gignac



Les marchés

Les marchés de plein vent et marchés de producteurs ne sont pas à l'initiative de la CA34 qui va simplement constituer un appui s'il y a un projet de mise en place par un agriculteur/et ou une commune. L'objectif de la CA, c'est de permettre de mieux valoriser la production des agriculteurs et de leur faire gagner du temps dans cette valorisation.

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

L'alimentation durable est une des lignes directrices des prospectives pour la vallée de l'Hérault, notamment dans le cadre du projet de territoire 2016 - 2025 *Vallée 3D* (Digitale, Durable et Démocratique). La notion d'alimentation durable est introduite au sein de ce projet via l'aspect économique (commerces de proximité et circuits courts). Les conceptions de projets se font en respectant le principe démocratique, car elles sont alimentées au cas par cas par des discussions.



Pour développer une production, il faut garantir des débouchés, ce qui veut dire créer les conditions pour produire » Paul Mignon, en charge de l'élaboration et du suivi du projet de territoire de la communauté de communes.



À partir de ce constat, la communauté de commune agit notamment sur la communication et la sensibilisation au bien-être alimentaire, à travers la présentation d'initiatives locales sur Radio Lodève, la publication de portraits de locaux etc... Elle peut aussi réaliser des actions sur le foncier pour aider l'accès aux terres des jeunes souhaitant s'installer, aider au financement d'évènements comme *La Grande Foire*

de la Petite agriculture, relancer la dynamique des fermes auberges, favoriser l'implantation de boutiques bio et locales etc...

Pour Paul Mignon, si le Pays Cœur d'Hérault semble être une bonne échelle par rapport à son périmètre pour définir un projet alimentaire, il ne faut pour autant pas négliger d'appréhender les structures à périmètre plus large :

- la chambre d'agriculture, qui est déjà un partenaire
- le syndicat caprin qui possède une utilité dans la préservation des incendies en zones potentielles que sont les garrigues,
- les syndicats vignerons qui font de l'animation, de l'évènementiel pour développer la promotion des vins de la Vallée de l'Hérault.

Le pôle économie du pays cœur d'Hérault possède une forte intégration dans les écosystèmes régionaux et locaux. Les missions principales sont la coordination économique sur le territoire et la facilitation de l'information pour les entreprises. Mais le pôle a également de nombreuses autres missions en étant notamment un relai pour l'obtention des financements mais aussi un lien d'appui des acteurs locaux vers les écosystèmes régionaux et les subventions. À l'échelle locale, le pôle se charge entre autres de coordonner les actions des différents acteurs et de les mettre en relation

“ Nous sommes dans un département bien placé en agriculture biologique, avec un CIVAM actif depuis très longtemps, un conseil technique fortement développé dans l'Hérault, au niveau national nous sommes le 4^{ème} département pour le bio et la vallée de l'Hérault est bien placée. »

Charlène Papet responsable Agrilocal



Le pôle économie du pays cœur d'Hérault possède une forte intégration dans les écosystèmes régionaux et locaux. Les missions principales sont la coordination économique sur le territoire et la facilitation de l'information pour les entreprises. Mais le pôle a également de nombreuses autres missions en étant notamment un relai pour l'obtention des financements mais un lien d'appui des acteurs locaux vers les

écosystèmes régionaux et les subventions. À l'échelle locale, le pôle se charge entre autres de coordonner les actions des différents acteurs et de les mettre en relation

4. Un tissu de consommateurs implanté dans le territoire

Des consommateurs motivés par la qualité alimentaire

La littérature, les articles et les sondages sur l'importance du bio et du local fleurissent ces dernières années, on y entend que la demande est forte, présente chez les consommateurs, que l'idée du *bien manger* que ce soit pour soi, sa santé ou dans un souci de l'environnement, a fortement percolé dans la société actuelle et les esprits. Or l'offre n'est pas toujours au rendez-vous, ce qui a au moins le mérite de laisser du potentiel à développer sur le territoire. Les producteurs l'affirment : aujourd'hui les consommateurs se soucient de ce qu'ils mangent, ils ont besoin d'être rassurés sur la qualité du produit, ils s'informent. En plus de ça les crises alimentaires, sur la viande de cheval notamment, ont induit **un plus grand désir de traçabilité**, les consommateurs souhaitent avoir une **proximité avec la production**. Et quand ce n'est pas ça, les convictions peuvent aussi avoir leur rôle, combat contre le modèle agricole mondialisé, engagement pour le soutien de l'agriculture locale, de la petite agriculture, désir de retour au naturel, d'une meilleure connexion avec l'autre bout de la chaîne de production alimentaire.

Pour Alexandre Chavey chargé de mission à la chambre d'Agriculture, l'un des grands enjeux du projet agricole départemental est d'intégrer la demande sociétale en utilisant moins de produits phytosanitaires, en créant des circuits de proximité pour que les citoyens puissent acheter en local, en valorisant et protégeant le bien-être animal. Il paraît donc important d'accompagner les agriculteurs vers une transition progressive dans ces nouveaux modes de production.

Certains agriculteurs ont déjà conscience de cette demande et favorisent ce lien fort avec leurs clients. La ferme *Lo Trescalan* par exemple œuvre pour la sensibilisation de sa clientèle aux produits locaux issus de son exploitation ainsi qu'à la valorisation touristique de sa ferme.

“

La boutique sur le siège de l'exploitation a créé un lien social entre le consommateur et l'agriculteur et attise la curiosité des habitants qui avaient perdu le lien avec le monde agricole. Isabelle Vilde, exploitante à Lo Trescalan

”

Pour ces exploitants c'est ce mode de commercialisation qui explique le succès de Lo Trescalan.

Laurence Bourry quant à elle, laisse son portail ouvert sur son exploitation pour favoriser l'intégration du client dans l'exploitation. Son mode de commercialisation induit une clientèle que l'on pourrait caractériser comme :

- de proximité, qui connaissent l'exploitation de vue etc...
- des habitués qu'elle a par exemple rencontrés sur des lieux de vente
- en hausse grâce notamment au bouche à oreille qui fonctionne bien. Ce propos est corroboré par Mathias Langlois exploitant agricole dont beaucoup de clients arrivent par recommandation de la part de connaissances etc...

Le lien social entre producteur et consommateur

La plupart des producteurs valorisent ce lien avec le client qui est la source de leur mode de fonctionnement, c'est une rencontre entre leur désir, qui est de s'assurer que leur produit arrive en bon état jusqu'au consommateur, et le désir du consommateur qui souhaite savoir ce qu'il achète, d'autant plus que l'on parle ici de produits de qualité.

“

Quand le produit est donné à des grossistes on ne sait pas ce qu'ils vont en faire, on ne sait pas s'il est congelé, comment ils l'entreposé etc,

O.Boutières exploitante agricole

”

D. Soullier exploitant de la ferme Les Cochons des Agriolles voit les clients de la boutique O champs s'intéresser aux cochons, venir voir leur lieu de vie, l'endroit où le produit est fait, la manière dont il est fait.



Il y a une demande indéniable de lien entre le client et le producteur



En plus de ce lien particulier mis en place de gré-à-gré par des initiatives personnelles des boutiques telles que *l'Escale Locale* et *Ô champs*, se sont implantées, elles fonctionnent sur un modèle collégial avec rotation des agriculteurs pour tenir la boutique. Pour Mathias Langlois : *« Dès la première année, la boutique (Escale Locale) a fonctionné au-delà de toutes les espérances, avec des résultats avoisinants les prévisionnels de 2^{ème} ou 3^{ème} année. Au mois de novembre, la boutique affichait 51 000 euros de recettes alors que les producteurs tablaient sur du 35 000. »*

Sur les perspectives de développement de la boutique, les adhérents ont fait le choix d'accueillir un peu plus de produits en augmentant le linéaire d'étagères d'un tiers tout en maintenant l'esprit associatif.

Cette boutique est donc très fréquentée depuis ses débuts avec un panier moyen qui tend à augmenter. La clientèle fidélisée fréquente en moyenne la boutique 3 fois par semaine. Des adhérents de la boutique distinguent la clientèle en trois parties à peu près égales : une partie assez militante, une autre qui vient par souci de son alimentation et une dernière partie qui vient ponctuellement pour des produits spécifiques.

Ce modèle auto-géré a l'avantage d'assurer une source de revenus à peu près constante aux agriculteurs, et un moyen d'écouler le produit qui ne leur prend pas trop de leur temps. Pour Jérôme Simon, maraicher ayant participé à *l'Escale Locale*, les boutiques et les marchés suffisent à écouler tous les produits.

Cette dynamique entraine beaucoup de producteurs à transiter d'une agriculture conventionnelle vers un modèle plus modéré voir biologique ainsi que des circuits locaux ce qui leur profite également, en effet ils peuvent tirer bien plus de leur production.

La plupart du temps les opérations de communication et de sensibilisation permettent d'attirer et d'intéresser de nombreux clients qui n'étaient pas encore intégrés à ces circuits locaux notamment autour des marchés.

Un tissu de consommateur éclectique

Les types de consommateurs sont variés « *on a des profils assez éclectiques* » pour *Lo Trescalan*, noté aussi par *La Croix Rouge Insertion*, une prédominance des clients entre 30 et 40 ans pour les clients des *Jardins d'Enzo*. Pour d'autres interrogés on a un panel de personnes diversifié : des couples qui s'installent, des familles, des gens qui travaillent dans les environs sur La Boissière, Montarnaud Vaillauquès, Aniane, certains de Juvignac, également beaucoup de familles qui se soucient de ce qu'elles donnent à manger à leurs jeunes enfants mais principalement des actifs.

Les stratégies de vente en direct sont souvent diversifiées, comme le dit Sophie Bernuz des *confitures de Sophie* :



L'important c'est que le client voit le producteur.



Sophie Bernuz a ouvert une petite boutique à Saint-Pargoire qu'elle tient elle-même pour pouvoir parler de ses produits aux clients. Mais il existe d'autres moyens. Les marchés sont très actifs, notamment à Aniane, Saint-Pargoire, Gignac, Lodève etc... Pour Fabrice Grillon-Gaborit, les marchés fréquentés essentiellement par des locaux assurent la double fonction appréciée de vendre du local et de créer de l'animation dans le village qui les organise. Les Marchés Producteur de Pays sont également très appréciés et permettent de renforcer le lien, avec de la restauration sur place, des animations etc...

Cette demande entraîne également des nouvelles formes de consommation de produits locaux par exemple Buffet Fermier 34. Ce regroupement d'une douzaine de producteurs crée des buffets, pour des entreprises ou des collectivités, constitués uniquement de produits locaux. La restauration collective se fait peu à peu une place dans le paysage du local et constitue un client demandeur et important par la quantité exigée mais les initiatives sont encore restreintes à quelques écoles particulières. À propos des supermarchés, le responsable d'Intermarché Gignac interrogé se dit favorable au développement du local dans son enseigne, mais ne trouve pas encore les conditions nécessaires à sa mise en place, notamment au niveau de la régularité sur l'approvisionnement. Ce problème se retrouve chez Délices Gignac un grossiste interrogé, pour qui le fait d'aller chercher des produits chez le

producteur est une perte de temps. Pour pallier ces problèmes, des groupements de producteurs bio et locaux se créent aux Marchés d'Intérêt National de Montpellier, marché de gros, qui a inauguré en 2017 son carreau Bio & Local.

“ Ce nouveau service a permis aux producteurs Bio d'accéder à une clientèle professionnelle diversifiée en un minimum de temps : primeurs, halles et marchés conventionnels développant une gamme Bio, grossistes/commissionnaires livrant les magasins Bio (réseaux ou indépendants), la restauration traditionnelle ou collective⁵. ”

Pour Mr Lhermitte, une entreprise de vente de pain comme la sienne n'aurait pas pu s'implanter vers le littoral, ou en Aveyron mais en Cœur d'Hérault si car il y a une conscience du consommateur. Plus généralement, il convient pour finir de noter que les producteurs et agriculteurs s'accordent à dire que la région est particulière en cela que les habitants y sont, plus qu'ailleurs, sensibilisés aux défis environnementaux et à la nécessité de consommer local. Tous ces aspects font de la CC Vallée de l'Hérault un lieu à fort potentiel pour le développement d'une agriculture locale et de qualité.

II. Les difficultés soulevées par les personnes interrogées

1. Des agriculteurs encore en marge du territoire

La production

Nous pouvons qualifier l'agriculture paysanne au sein du Pays Cœur d'Hérault et plus spécifiquement en Vallée de l'Hérault comme marginale. Aux dires d'acteurs, notamment des acteurs agricoles ou faisant partie du secteur institutionnel, le constat principal tient compte de cette production encore de petite taille qui engendre des petites quantités qui ne correspondent parfois pas au marché dominant.

⁵ <http://www.montpellier3m.fr/actualite/le-carreau-des-producteurs-bio-local-de-mercadis-ete-inaugure>

Face à cela, c'est une adaptation constante des agriculteurs mais aussi des commerçants qui se met en place :

« Je ne vends que les fromages à Gignac parce qu'il y a trop de débit (...) j'ai une trop petite production pour pouvoir fournir de la viande » O. Boutière, agricultrice

L'agriculture paysanne engendre une gestion individuelle, à la fois de l'exploitation ce qui comprend la gestion comptable, la commercialisation et le contexte institutionnel qu'il faut gérer avec les démarches administratives. Cette casquette plurifonctionnelle peut être difficile à gérer pour certains agriculteurs :

“ Ce qui est dur dans le métier c'est qu'il faut être comptable, gestionnaire, commerçant, pouvoir s'engager dans les réunions, faire le fromage, élever les bêtes. O. Boutière, agricultrice. ”

Cet aspect financier n'est pas négligeable, la demande en produits étant forte, l'intérêt pour le producteur, au-delà de vendre des produits de qualité, pose la question de la qualité de vie et de la manière dont le producteur peut vivre de sa production :

« Il faut faire attention car la vente directe implique des frais d'investissement que tous les agriculteurs ne sont pas capables d'assumer » Fabrice Grillon-Gaborit, chargé de mission pôle économie de la CA de l'Hérault.

Il faut de plus s'inscrire dans une démarche en lien avec des convictions environnementales, maintenir son activité et se projeter dans l'avenir :

« L'agriculteur est producteur de matière première, soit on vend sa matière première soit on est au bout de la chaîne. Dans ce cadre le prix de revient n'est pas le même » D. Soulier, agriculteur.

La question du temps est donc primordiale car la demande doit être satisfaite. Compte tenu des aspects mentionnés précédemment, cette gestion du temps peut être problématique. Pour rappel : les boutiques paysannes et les associations de producteurs exigent une présence en vente directe à la boutique.

Outre l'aspect positif de la vente directe concernant le consommateur et l'intérêt de vendre ses produits locaux et ceux des autres membres :

*« Le temps que je consacre à mes clients je ne peux le consacrer à ma production »
Sophie Bernuz, agricultrice.*

Les producteurs produisent et commercialisent tout en mettant en œuvre ces compensations. L'intérêt est d'écouler la production. Se mettent donc en action des stratégies d'écoulement à travers les diverses boutiques en plus de la vente directe et les marchés de plein vent.

La marginalité des producteurs est aussi perçue par les acteurs institutionnels sur deux aspects :

- **La quantité de production exigée dans les structures publiques**

“ *La demande d'un collège, d'un lycée ou d'un hôpital est trop grande pour un agriculteur tout seul. A. Chavey, Chambre d'Agriculture de l'Hérault.* ”

Ce marché public pose des problèmes d'approvisionnement, les productions locales ne correspondent pas au marché et ne peuvent par exemple pas répondre à la demande publique via la plateforme Agrilocal :

« Je fais partie d'Agrilocal mais ce n'est pas un marché qui me convient, je reçois des offres mais je ne peux pas répondre à leurs attentes » O. Boutières, agricultrice.

- **La labellisation en agriculture paysanne**

La démarche de qualité via les labels bio ou encore Nature et Progrès ne rentre pas en adéquation avec les surfaces de production et les exigences des labels sont parfois en désaccord avec l'idéologie portée par l'agriculteur :

« Avec tous ces labels on s'y perd, je préfère valoriser les meilleurs produits par des concours que de récréer des labels à tout va » Sophie, agricultrice.

Certains font donc le choix de ne pas labelliser leur production tout en respectant cette éthique environnementale :

“ *Ceux qui ne sont pas en bio remplissent quand même les prérogatives de la charte (...) ils veulent pas payer les certifications, les contrôles etc.*
D. Soulier, agriculteur ”

Les labels sont considérés comme contraignants face aux productions de quantité moyenne. Le choix est donc orienté vers du local sans intrants ou pesticides qui sera notamment valorisé en vente directe.

On remarque donc une demande croissante, une production insuffisante en boutiques paysannes mais des agriculteurs toujours en marge du territoire malgré cette demande :

« il y a une pression vis-à-vis du collectif de la boutique par rapport à la quantité de produits, puisqu'il est important de répondre à la demande du client pour le fidéliser »
L. Bourry, agricultrice.

Cela peut constituer une limite comme un avantage dans le cadre d'un système alimentaire.

L'avantage est perçu à travers le réseau mis en place issu de cette marginalité. La limite se situe au niveau des réponses à la demande de marchés publics (cantines) et marchés privés (restauration), qui s'axent sur de grandes quantités de produits alimentaires ou sur une demande constante, qui sont parfois en désaccord avec la production réelle.

La commercialisation

Comme présenté précédemment, la production a un impact sur la commercialisation. Les producteurs locaux n'ont de cesse d'être sollicités face à cette demande croissante et évolutive, due à la prise de conscience progressive.

Les stratégies de commercialisation sont donc variées :

« Je préfère que le client vienne vers moi plus que le contraire, et je vends en marché pour me concentrer sur la production, il y a déjà trop de maraichers en boutiques paysannes » J. Simon, agriculteur.

La capacité des acteurs à « jongler » entre plusieurs modes de commercialisation est nécessaire, notamment sur de petites productions :

« Avec le système des marchés et les boutiques paysannes (avant départ) je n'ai eu aucune perte en 8 ans » J. Simon, agriculteur.

Cette gestion des points de vente demande du temps :

« Il y a la crainte de la multiplication de surface de vente et donc une augmentation de temps de vente à consacrer pour les agriculteurs » F. Grillon-Gaborit, chargé de mission au pôle économie de la CA de l'Hérault.

Il y a donc des dysfonctionnements perçus par les acteurs de l'agriculture paysanne ainsi que par les acteurs institutionnels. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande représente parfois un frein :

“

On voit beaucoup de petits maraichers qui s'installent, qui ont pour ambition de faire du local, de la vente directe et qui font faillite 4 à 5 ans plus tard par manque de connaissance du métier ou de s'insérer dans un marché. F. Grillon-Gaborit, chargé de mission à la CA de l'Hérault.

”

Une commercialisation tournée vers la diversification des produits du territoire

Les producteurs de produits locaux, dans leur démarche environnementale mettent en place des stratégies de valorisation de leur activité liée à l'agriculture paysanne. Certains préférant faire de la vente directe ont aussi une démarche touristique :

« Nous avons investi dans des yourtes (hébergements touristiques) qui ne nécessitent pas de permis de construire. Elles permettent l'accueil de touristes en été » I. Vilde, agricultrice.

Cette stratégie de développement entre en corrélation avec la volonté de sensibilisation à l'agriculture locale et aux productions de terroir :

« L'exploitation sera, à termes un support pour de l'agro-tourisme, on a pour projet de construire un local d'accueil pour la vente (...) faire un jardin permettant l'éducation à l'environnement » D. Ferrando, agriculteur.

Le profil social du « paysan »

Cet aspect contextuel caractérisé par une volonté de faire de l'agriculture paysanne en accord avec des convictions environnementales et sociales est marginal au regard du marché dominant. Néanmoins le constat de cette demande constante est très valorisant pour les agriculteurs et constitue une véritable opportunité. Cette agriculture paysanne et ce réseau de producteurs doivent faire face à une constante adaptation.

Ces mécanismes actionnés par la volonté de répondre à la demande engendrent une gestion du temps de production et de commercialisation complexe ainsi qu'un rayonnage spatial important pour toucher la demande sur l'ensemble du territoire.

L'agriculture paysanne et les profils des personnes interrogées sont plurifonctionnels et ne se cantonnent pas seulement à la production, c'est une idéologie qu'ils portent dans la manière dont ils produisent, transforment et vendent leur matière première.

La diversification de l'activité joue un rôle primordial dans ce cadre. On remarque une volonté de porter ce projet environnemental jusqu'au bout de son processus (tourisme, sensibilisation environnementale, hébergements, création de boutique/associations etc.)

“

Tous ceux qui s'installent en local font attention à ce qu'ils font et comment ils le font, en respectant les principes de la charte mais aussi sur des bases de convictions personnelles. D. Soulier, agriculteur.

”

2. Une exploitation limitée de la ressource environnementale

L'eau, une ressource élémentaire qui fait défaut

La difficulté à laquelle se confronte la majeure partie des agriculteurs est **le manque d'eau**, dont les inductions négatives sont nombreuses, venant desservir la productivité agricole. L'irrigation de certaines zones est difficile, voire impossible. Sur la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, le canal de Gignac et de BRL sont les principales sources d'alimentation en eau.

Le canal de Gignac dans la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault



CARTE 8: LE CANAL DE GIGNAC DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA VALLEE DE L'HERAULT

Le canal de Gignac est organisé pour répondre en priorité aux besoins de la viticulture, notamment par l'impossibilité d'irriguer l'hiver, empêchant la mise en culture maraîchère en cette saison alors que c'est à cette période que le territoire possède la plus grande carence en termes alimentaires (Portrait agricole de la métropole, 2014). Cependant, grâce au système de surpression disposé sur l'ensemble du canal, les abonnés du canal disposent d'une pression suffisante pour obtenir des rendements viables.

A Saint-Pargoire, du fait d'un relief accidenté qui crée un dénivelé important, le canal BRL n'est pas exploitable par les agriculteurs, pour les autres communes c'est en réalité la distance à l'aménagement qui rend l'accès caduc. Alors, les agriculteurs implantés en marge du dispositif BRL ou du canal de Gignac doivent trouver des alternatives pour se fournir en eau. Les activités agricoles en étant très gourmande, il est difficile pour les exploitants d'assurer des réserves suffisantes à leurs besoins :



Je fais beaucoup de choses sur peu de surface, justement pour que chaque goutte d'eau soit utilisée par un légume.

L.Bourry, exploitante agricole



Le manque de disponibilité de la ressource empêche certains agriculteurs de faire évoluer leurs productions :

« On ne peut pas cultiver davantage par manque d'eau » L.Bourry.

Ils ne peuvent donc pas prétendre à augmenter leurs surfaces cultivables même s'ils réunissaient les autres conditions favorables. Alors que les agriculteurs se confrontent à ce problème aujourd'hui, notamment en raison d'une région très chaude et ensoleillée, le réchauffement climatique risque d'augmenter l'incapacité des producteurs à se fournir en eau. Le climat méditerranéen est d'ores et déjà devenu très sec au printemps, et des activités telles que le maraîchage qui nécessite des grandes quantités en eau, ne sont pas préconiser, hormis celles situées sur des terres de bonnes qualités et bien irriguées, qui pourront perdurer.

Des conditions physiques et naturelles qui défavorisent certaines productions

La région héraultaise est bien connue pour ses risques d'intempéries, qui peuvent alors nuire aux cultures, essentiellement les plus fragiles, comme c'est le cas pour la figue. Cette prise en compte des risques est primordiale afin de privilégier des activités plus adéquates. Par ailleurs, la production des légumes d'hiver est moins appropriée en raison des conditions météorologiques bien plus propices aux fruits et légumes de période estivale.

La couverture végétale caractéristique de la région qu'est la garrigue, n'est pas excessivement nourrissante pour du bétail, il convient d'augmenter **la surface** qui serait prévue initialement dans un pâturage ou de diminuer le troupeau. Il faut toutefois noter que certaines propriétés de la garrigue peuvent être appréciées puisque celle-ci confère un goût particulier au fromage de brebis qu'il ne faut pas négliger.

La topographie spécifique du territoire ne permet pas de dédier certaines terres à l'usage agricole, puisque de nombreuses parcelles sont structurées en étages sur les coteaux et qu'elles sont impossibles à remembrer afin de les agrandir. Par ailleurs, au niveau des caractéristiques pédologiques, le sol argileux est davantage propice à la vigne. De plus, le territoire conditionne des activités agricoles plus que d'autres, allant jusqu'à défavoriser certaines productions.

Les propos des acteurs interrogés mettent en exergue les difficultés environnementales auxquelles ils sont confrontés dès lors que leur production n'est pas viticole

3. Un constat amer sur la mobilisation des structures politico-structurelles

La Vallée de l'Hérault connaît trois grandes problématiques qui nuisent à l'implantation et au maintien d'une agriculture durable sur le territoire. Parfois du ressort des réglementations nationales qui sont incontournables et dont les agriculteurs et pouvoirs publics se sentent parfois prisonniers, des difficultés locales ont été identifiées et permettent de mettre en lumière les dysfonctionnements du territoire mais aussi les différents enjeux qui interfèrent.

L'accès au foncier : un fort levier de développement agricole pas assez mobilisé

Le Clermontais et la Vallée de l'Hérault sont soumis à de fortes pressions foncières, induites par la métropolisation montpellieraine. Les prix des terrains augmentent en dépit des réalités agricoles et environnementales, qui garantissent quant à elles un développement durable. Les terres disponibles sont gelées en attendant le statut « constructibles »

Les observations font état d'un manque d'évolution structurelle en termes d'installation des agriculteurs. Du point de vue des agriculteurs, les contraintes sont imposées artificiellement par les politiques, les sols étant placés en stockage spéculatif. Selon D.Soullier « 50% de la SAU est en friche à La Boissière ». Les réserves foncières ne sont pas mobilisées, ou très peu pour l'agriculture : « Avec toutes les friches qu'il y a je suis sûre qu'on pourrait installer pas mal de monde plutôt que de voir sur le marché des tomates d'Espagne ou d'Italie » M-F. Nachez.

Les réserves foncières à destination de projets agricoles manquent sur le territoire afin que les producteurs soient performants et puissent répondre à l'enjeu de la demande en produits locaux qui est supérieure à l'offre. Différents projets spéculatifs viennent créer des conflits d'usages sur les terres, notamment par rapport à la disponibilité en eau qui bénéficie alors à de nouveaux résidents à la défaveur des cultures agricoles.

Le volet administratif : des outils institutionnels favorisant le global

Au niveau des intentions politiques, les déclarations sont favorables au « développement local », toutefois la réalité dépeint un véritable manque opérationnel. Les outils existants sont largement discutés, notamment les SAFER qui privilégient l'installation et l'aide aux agriculteurs qui s'inscrivent dans des schémas plus productivistes et à forte valeur ajoutée. Sur le territoire, les projets visés concernent donc les grands domaines de type viticole. Cette priorisation pose alors la question de l'installation des jeunes agriculteurs qui semble compromise.

L'accompagnement administratif et financier par la Chambre d'Agriculture afin de garantir l'installation et la valorisation des nouveaux projets dysfonctionne au vu des expériences de jeunes maraîchers qui ont rapidement périclité :

“

Il y a des déclarations d'intention au niveau politique mais pas d'outils véritablement opérationnels pour les jeunes qui n'ont pas de moyens et qui ont un savoir-faire. Philippe Salasc, maire d'Aniane

”

A priori, les jeunes manquent de suivi et démarrent sur des projets qui ne sont pas équilibrés sur le long terme. Par ailleurs, la DDTM et la DREAL n'assureraient pas efficacement le suivi des agriculteurs dont les projets ne sont pas viables. Au niveau législatif, le règlement d'urbanisme du PLU est critiqué puisque sa construction ne tient pas compte des spécificités locales, son adaptation est donc limitée. Dans cette lignée, la marque commerciale française « Bienvenue à la ferme » est régie par des normes nationales, qui nécessitent une adaptation locale. Alors, si la critique porte dans un premier temps sur l'impulsion de la marque qui est opérée à échelle nationale, elle est aussi pointée du doigt dans un second temps par rapport à son encadrement qui est fastidieux, nécessitant un suivi et des vérifications. L'administration française décourage les agriculteurs dans leurs démarches et elle est à contre-courant des réalités territoriales. La reconnaissance de l'agriculture durable est mise à mal par les contraintes que sont les normes, les suivis et le prix excessif pour valider la démarche, de surcroît dans un contexte où l'Union Européenne favorise le développement bio industriel.

Grâce à l'association Nature&Progrès, les agriculteurs du territoire adhérents ont la possibilité de faire reconnaître la qualité bio de leurs productions grâce au SPG « Les

*Systèmes Participatifs de Garantie sont des systèmes d'assurance qualité ancrés localement. Ils certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances »*⁶. Toutefois, cette authentification par l'association ne leur permet pas de bénéficier, au même titre que les certifications biologiques étatiques, des subventions publiques. En effet, l'officialisation du bio en 1991 a conféré paradoxalement une portée industrielle à la production biologique qui était pourtant initialement dans une logique de réseau. Les contrôles et les certifications sont opérés par des organismes tiers, les agriculteurs de petites exploitations sont alors exclus du circuit de reconnaissance du biologique officiel.

Il y a alors une fragilisation de l'agriculture paysanne qui se manifeste par un manque d'accompagnement des politiques : *« deux tiers des maraichers en bio sont dans des situations fragiles et ne maîtrisent pas le foncier »* Philippe Salasc, maire d'Aniane. Par ailleurs, *« les collectivités locales ne jouent pas assez le jeu du bio dans les établissements publics car il n'y a que 3% de bio consommés dans les cantines. »* Alexandre Chavey, chargé de mission.

Un manque de considération politique sur la question de l'agriculture locale

Le modèle agricole existant en Vallée de l'Hérault reflète des dynamiques individuelles, étant basées sur le modèle *« Je fais mes produits et je les vends en direct »* Alexandre Chavey, chargé de mission. Ce fonctionnement témoigne d'un réseau entre producteurs qui tend à fixer par lui-même les prix, en sortant des exigences des marchés publics imposant un calibrage, une esthétique des produits et des prix par rapport à la quantité produite. Ainsi, le réseau présent se distingue par cette volonté de marginalité, prônant un circuit court à destination des populations. Il conviendrait alors de prendre en compte cette organisation qui dynamise le territoire et présente un potentiel important dans les problématiques actuelles de développement : lutte contre l'étalement urbain, incitation vers des modes de consommation durable, valorisation des paysages...Toutefois et malgré ses potentialités, l'agriculture

⁶ Définition de l'IFOAM : Fédération des mouvements d'agriculture biologique

paysanne promûe par les agriculteurs locaux pâtit du favoritisme pour la viticulture, la plus représentée sur le territoire :

« Elle occupe 85 000 ha et 2/3 des exploitations agricoles en Hérault, soit 4500 personnes sur les 6500 exploitants agricoles du département » A. Chavey, chargé de mission.

La dominance de la viticulture s'explique par son historique implantation mais aussi du fait de politiques privilégiées. Perçue par son aspect rentable et la valorisation du territoire qu'elle induit, elle est priorisée par rapport aux autres formes de productions :

“ Il y a domination viticole en termes de volume de production, chiffre d'affaire, nombre d'emplois et importance paysagère. Le vin dans cette région est une figure alimentaire, culturelle, presque spirituelle. Paul Mignon, pôle attractivité territoriale VH ”

De ce fait, la ressource en eau est mise à disposition des viticulteurs *« On a plus d'eau dans le canal de Gignac de septembre en mars, quand la saison viticole est terminée. Les maraîchers doivent avoir des forages pour fonctionner tout l'hiver »* Dominique Soulier, éleveur porcin.

Les agriculteurs dénoncent cette répartition inégale du circuit hydraulique qui privilégie davantage les viticulteurs. Les agriculteurs hors-viticulteurs se sentent à l'écart des politiques ce qui participe à créer une concurrence et des faiblesses.

Si l'eau est l'un des problèmes majeurs, le tourisme est lui aussi axé en direction de l'œnotourisme avec « L'œnotour de l'Hérault » et le « Réseau Qualité Hérault » et son label millésimé qui met là encore le vin à l'honneur. Par ailleurs, cette concurrence entre agriculture paysanne et viticulture illustre un modèle de développement du département qui prend également parti dans la répartition du foncier :

“ Les acteurs de la surface financière et autres, qui commencent à reconquérir des espaces en friches qui ont fait l'objet de primes d'arrachage. Le revers de la médaille fait que comme ces acteurs ont fait augmenter le prix du foncier agricole, ce n'est pas évident pour de petits agriculteurs qui voudraient s'installer. Philippe Salasc, maire d'Aniane ”

Le pouvoir de représentation de la vigne sur le territoire obstrue la visibilité de la forme d'agriculture locale présente elle aussi. Ainsi, les dysfonctionnements concernant l'agriculture locale persistent puisque les dynamiques ne sont pas différenciées et prise en compte. Au niveau de la distribution, les agriculteurs locaux se dirigent vers de la vente directe et ce sont les grossistes qui alimentent les cuisines centrales. Les producteurs locaux ont des difficultés à trouver un emplacement sur le marché, ils sont saturés et depuis la loi PINEL la succession d'un emplacement favorise le clientélisme. Les collectivités ne témoignent pas assez de leur soutien pour la forme d'agriculture locale biologique « *Les institutions devraient avoir la responsabilité d'acheter les produits* ». Dans les établissements publics, seulement 3% de production bio est consommée dans les cantine.

Les limites politico-structurelles mises en lumière démontrent l'incohérence entre le discours politique prônant du local et le volet opérationnel, où finalement très peu d'actions vont dans ce sens véritablement. La reconnaissance de l'agriculture paysanne sur le territoire est pourtant primordiale puisqu'elle privilégie un développement durable par des ambitions de production raisonnée et durable qui œuvrent pour le respect de la nature, privilégiant notamment une forme de distribution en circuit qui limite l'impact carbone.

Partie III. Volet opérationnel du SATD

I. Regard sur d'autres expériences

Exemple de cantine locale et bio à Lons-le-Saulnier

« À Lons – le - Saulnier dans le Jura, la municipalité s'est engagée et c'est plus de 5000 repas bios et locaux qui sont servis chaque jours à l'hôpital, la maison de retraite, l'école etc... par la cantine centrale. »

Une réflexion est menée sur la quantité fournie à chaque repas pour éviter le gaspillage, sur les emballages mais plus généralement sur l'ensemble du processus qui est pensé dans un objectif de développement local.

Il a fallu pour arriver à ce résultat, (30% de local au moins et 20% de bio par repas) développer des partenariats mais aussi monter de filières, pour amoindrir le cout de revient des produits. Un repas leur revient ainsi environ au même prix qu'un repas issu de l'agriculture conventionnelle. (3 euros 18 environ)

L'arrivée au bio s'est faite progressivement, elle a commencé avec du pain bio fabriqué à partir des céréales bio produites sur la commune puis les produits laitiers, et aujourd'hui le bœuf et les produits maraichers.

La viande de bœuf est 100% bio et locale et est issue de partenariats avec des éleveurs de vaches Montbéliard laitières réformées. Ceci a permis d'offrir un revenu fixe aux éleveurs en contrat avec la cantine centrale.

Projet Good Food à Bruxelles Capitales

Good Food « Vers un système alimentaire durable en Région de Bruxelles-Capitale » est une stratégie développée par la ville de Bruxelles pour améliorer l'alimentation dans la région bruxelloise. Ce programme comporte des objectifs mais également des outils, de la communication et de l'action pour agir simultanément sur tous les différents pans de l'alimentation.

Le principe est de créer un programme qui fasse boîte à outils et qui unifie l'ensemble du système alimentaire. Il s'agit de mettre en place une aide pour les particuliers qui

souhaitent faire de manière individuelle un peu d'agriculture chez eux mais aussi de la sensibilisation vers le consommateur, et à la fois des programmes d'aide pour aider les entreprises de production (agriculteurs) à se tourner vers un mode de production durable et local, encourager les transformateurs et les commerçants à entrer dans le système.

C'est une action globale et simultanée sur tous les acteurs depuis la production jusqu'à la consommation. Pour atteindre les objectifs fixés, un site internet a été créé pour répertorier les différentes actions, encouragées ou soutenues dans ce cadre-là.

Il y a une Newsletter qui informe des événements, des bons plans, des acteurs et des projets qui participent à Good Food, une liste d'ambassadeurs qui animent et promeuvent le réseau, « Le bottin des commerces Good Food », un annuaire sous forme de carte reprenant les producteurs, transformateurs, distributeurs et HoReCa (hôtels, restaurants, cafés) engagés dans une démarche Good Food.

Il y a également tout une boîte à outils mise en place pour ceux qui souhaitent s'impliquer dans le mouvement, avec entre autres :

- « - Un parcours d'accompagnement complet pour les projets d'entreprise en alimentation durable.
- Un facilitateur en Agriculture urbaine : service d'information et d'accompagnement pour le développement des projets en agriculture urbaine.
- Un Label Good Food pour soutenir et guider les restaurants bruxellois impliqués dans une démarche durable »⁷

Cette stratégie comporte plusieurs enjeux : mieux manger, donc travailler à sensibiliser la population Bruxelloise à l'équilibre et à la qualité nutritionnelle des produits, diminuer la consommation de viande, favoriser la production locale, la juste rémunération pour les producteurs, diminuer le gaspillage, mettre en avant la qualité gustative des produits, et le plaisir de manger de la bonne nourriture.

Projet alimentaire territorialisé Livradois-Forez et Grand – Clermont

« Le PNR Livradois-Forez et le Grand Clermont se sont donnés pour objectif d'améliorer le taux d'auto-approvisionnement du territoire et d'offrir aux habitants les conditions

⁷ <https://environnement.brussels/thematiques/alimentation/action-de-la-region/strategie-good-food-vers-un-systeme-alimentaire-plus>

d'une alimentation saine, de qualité, accessible à tous, issue de circuits de proximité et contribuant au développement d'une agriculture rémunératrice pour l'agriculteur et respectueuse de l'environnement. Le projet a aussi permis de travailler sur le lien entre les différentes parties du territoire, notamment entre les zones urbaines et rurales.⁸ »

Ce projet alimentaire est réalisé dans le but de faire travailler ensemble les différents acteurs des filières, pour développer la connaissance de la provenance des produits, de leur mode de fabrication, etc. Il est également nécessaire de rémunérer justement les agriculteurs. Le changement majeur à réaliser est celui d'une sensibilisation de choix d'achat de la part des consommateurs. Pour mettre en place cela des assemblées plénières sont réalisées avec les acteurs clés du territoire, élus agriculteurs, chercheurs etc.

Le travail est réalisé en partenariat avec un bureau d'étude (SOLAGRO), ils travaillent sur la réalisation de scénarios prospectifs pour le système alimentaire territorial, dont l'un des objectifs est d'enrayer la chute drastique du nombre d'élevages laitiers, ovins et de porcs. De plus, il faut préserver la production de lait tout en réduisant l'empreinte écologique de l'agriculture, rendre les modes de cultiver moins vulnérables au changement climatique, mais aussi remettre de l'éthique dans la chaîne alimentaire.

Ce travail se base dans un premier temps sur un diagnostic de territoire.

Le territoire du PNR Livradois-Forez et Grand Clermont possède tous les types de consommation et de production possible et pourrait donc être transposable ou au moins un modèle au niveau national.

⁸ <http://www.legrandclermont.com/projet-alimentaire-territorial>

Projet Alimentaire Territorial Du LUBERON

Stratégie en 6 axes



FIGURE 3 : PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU LUBERON : UN DIAGNOSTIC AGRICOLE ET ALIMENTAIRE PAR MYLENE MAUREL

source : <https://slideplayer.fr/slide/13675234/>

Ce projet est mis en place à l'échelle du parc naturel régional du Luberon, qui est un territoire historiquement très riche en agriculture de qualité, on y trouve d'ailleurs de nombreux labels, des AOP (vins huile d'olive, fromage de banon, huile essentielle de lavande) et IGP (miel de Provence, agneau de Sisteron etc.). Ce territoire est producteur d'un type d'agriculture dit méditerranéenne très prisée dans les régimes alimentaires, et reconnu comme très bon pour la santé.

Le projet alimentaire territorial naît en 2017, sur une volonté concertée des acteurs du territoire, il s'établit en trois phases qui sont un diagnostic agro-alimentaire, des actions de mobilisation des acteurs des filières, et une sensibilisation des habitants et des consommateurs, ce qui passe aussi par la mise en place d'actions pédagogiques.

II. Une dynamique sociale favorable à cette initiative de circuit alimentaire

L'approche qualitative a permis d'effectuer une typologie évaluant le potentiel social d'un SATD. Cette typologie est concentrée sur les producteurs qui participent à ce circuit alimentaire, de la production à la commercialisation en passant par la transformation. Ce réseau identifié précédemment participe et alimente cette typologie.

Les agriculteurs

- **Agriculteurs engagés et fédérateurs de réseaux : initiateurs de boutiques paysannes, membres (anciens ou actifs) d'associations favorisant l'agriculture paysanne**

Cette catégorisation représente une minorité des personnes qui ont été interrogées, ce sont des profils identifiés à travers les entretiens menés avec les personnes intéressées, mais aussi identifiés par une majorité des entretiens car ils étaient souvent cités par les interrogés.

Ce sont des personnes originaires du territoire (ou implantés depuis au moins 20 ans), ayant un volet associatif à travers la création d'association de boutiques de producteurs ou ayant été membres d'une association.

- **Agriculteurs s'incluant dans une démarche environnementale engagée, non-fédérateurs, inclus dans le réseau**

Cette catégorisation inclut des membres du réseau de boutiques paysannes ou associations de boutiques de producteurs, étant implantés depuis un certain nombre d'années sur le territoire. Initiateur d'un projet agro-environnemental personnel (ex: agro-tourisme).

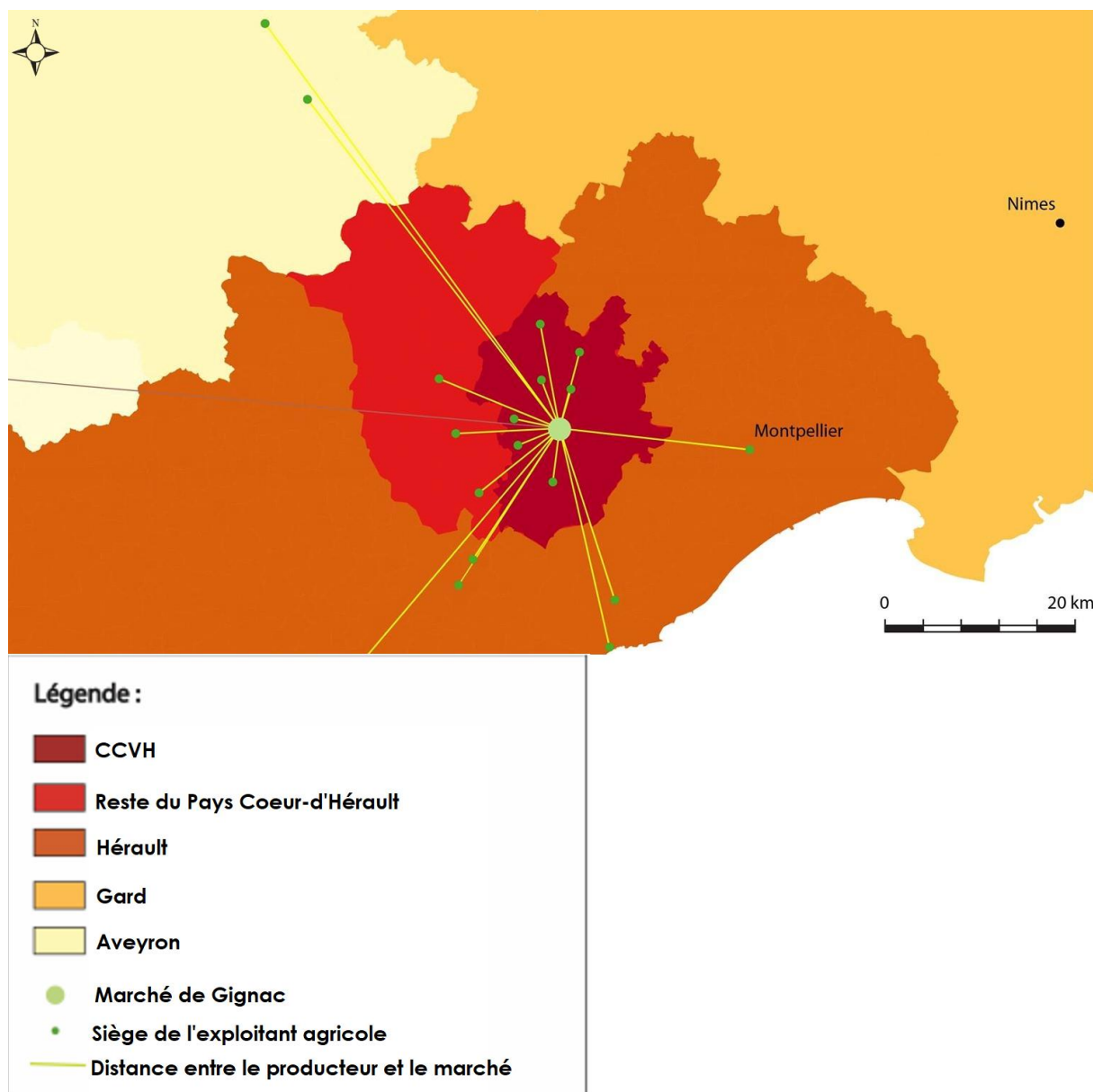
- **Agriculteurs s'incluant dans une démarche environnementale sensible ou engagée et partiellement présents dans le réseau**

Cette catégorisation inclut des initiateurs de projet agro-environnementaux de manière plus individualiste. Ne faisant pas partie du réseau des boutiques paysannes mais intégrés territorialement. Pratiquant leur activité de manière individuelle.

III. La spatialisation sociale des circuits-alimentaires

Focus sur le marché de Gignac

Le rayonnement de provenances de produits au marché de Gignac



CARTE 9 : REPRÉSENTATION SPATIALE DU MARCHÉ DE GIGNAC (L'ESCALE).
REALISATION: MEMBRES DU SATD, M2 ERDL. SOURCE : IGN BD TOPO

Sur la carte ci-dessus, les rayons illustrent les grandes tendances des distances des exploitants agricoles par rapport au marché de Gignac. Le « siège de l'exploitant agricole » centralise quelquefois plusieurs exploitants agricoles lorsqu'ils sont à proximité.

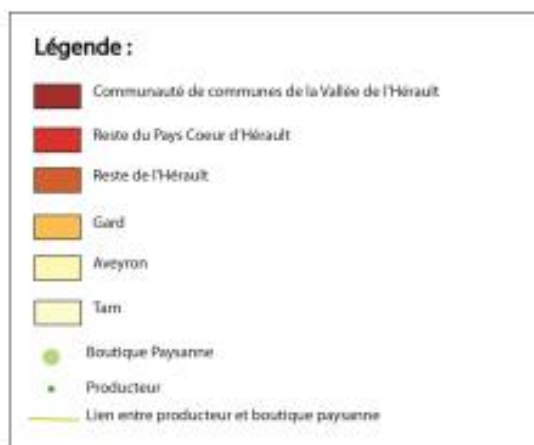
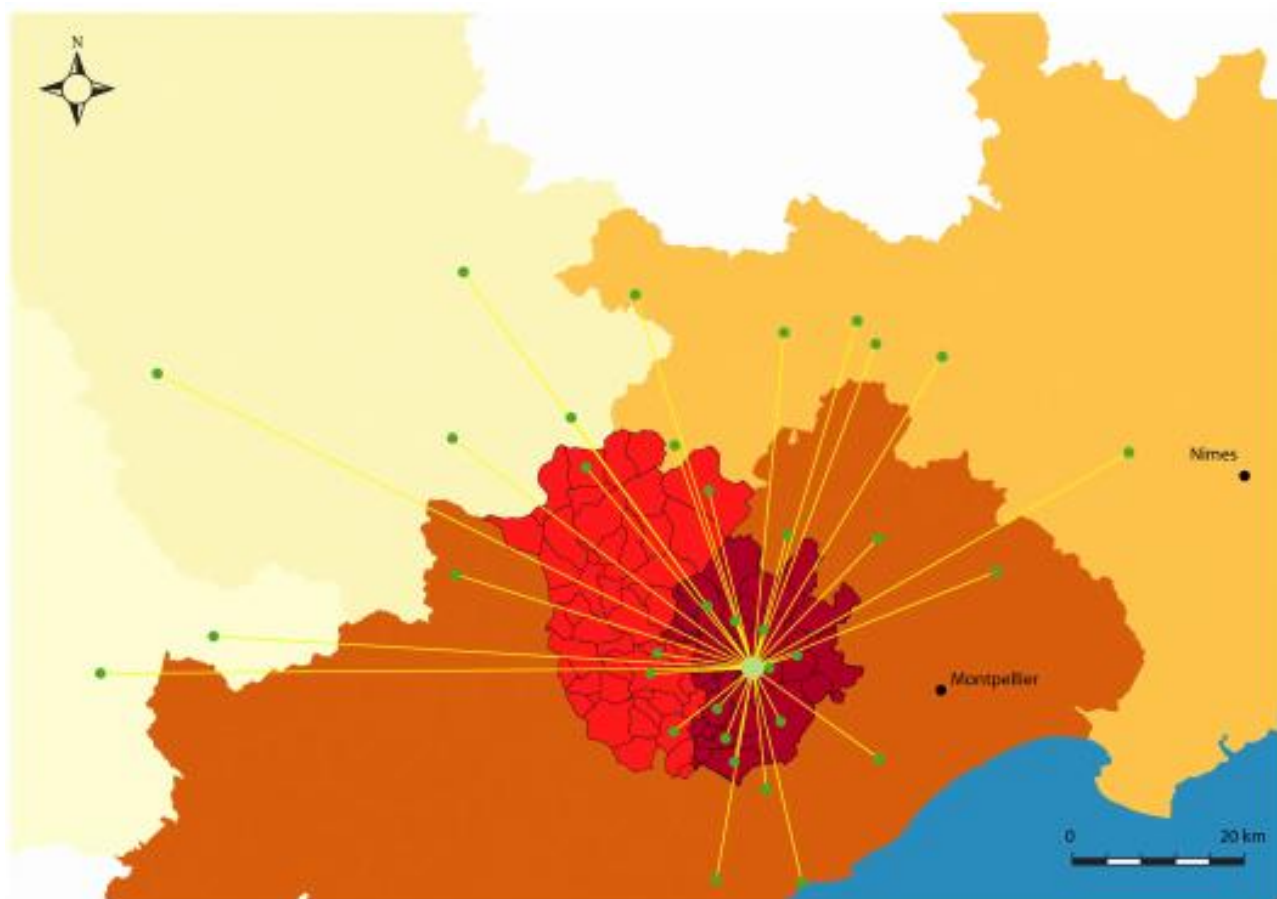
De manière générale, nous observons que le marché de Gignac regroupe essentiellement des producteurs locaux dans un rayon de 150 kilomètres environ, dont beaucoup proviennent de l'Hérault, de la région de Lacau (Tarn), de l'Aveyron et du Gard. Quelques revendeurs de produits étrangers sont présents parmi lesquels : une revendeuse de produits antillais et un revendeur de produits italiens. Le marché regroupe une trentaine de vendeurs, dont une dizaine de producteurs revendant un panel de production locale et de revente circuit-long. Seuls trois producteurs ne vendaient que leur propre production : un producteur de pommes à Lézignan-la-Cèbe, un maraîcher en agriculture biologique à Pouzols, un paysan-boulangier basé à Saint-André-de-Sangonis. Aux dires d'acteurs, l'attribution de places sur le marché de Gignac se fait sur la liste d'attente.

Le marché hebdomadaire de Gignac est révélateur d'une dynamique locale bien ancrée par rapport à l'importante représentation des producteurs locaux situés pour la plupart en Pays Cœur d'Hérault. Dans le cadre d'une politique de diversification de l'offre commerciale (via la création de la zone Cosmo), le marché est le lieu regroupant la plus grande quantité de production locale.

Le lien entre producteur et client est aussi un facteur très important qui met en valeur les productions locales et qui reste fortement valorisé. Le marché est donc un lien important de la vie et se complémentarise avec les autres modes de vente en circuit-court, notamment les boutiques de producteurs ou paysannes. L'un des atouts du marché est qu'il permet une distribution plus efficiente, puisqu'en boutique, les produits viennent quelques fois à manquer.

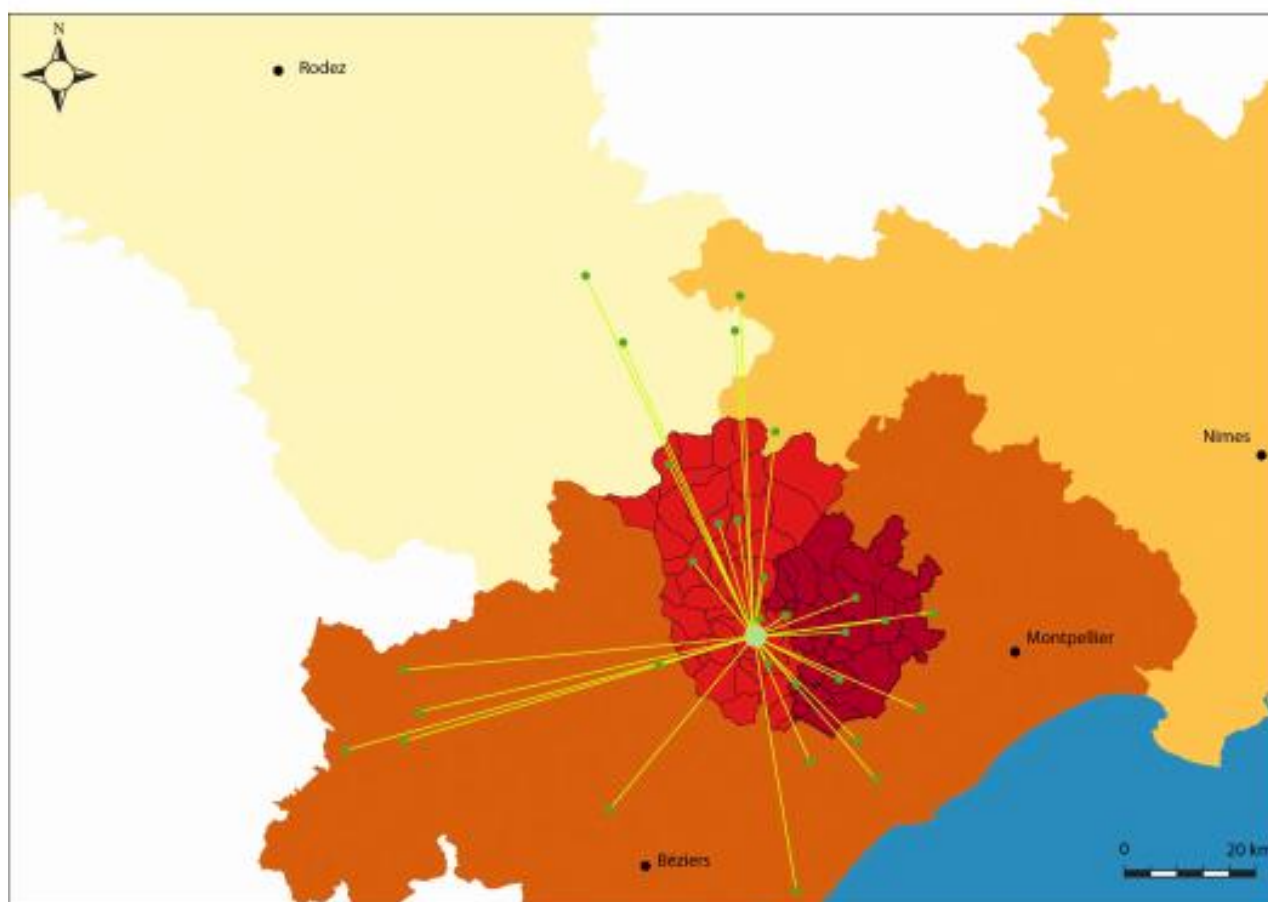
Le rayonnage de provenances de produits en boutiques paysannes

Gignac



CARTE 10: REPRESENTATION SPATIALE DU RAYONNAGE DE LA BOUTIQUE DE GIGNAC (L'ESCALE).
REALISATION: MEMBRES DU SATD, M2 ERDL. SOURCE : IGN BD TOPO

L'aire d'approvisionnement des produits à la boutiques paysannes de Clermont-l'Hérault



CARTE 11 : REPRESENTATION SPATIALE DU RAYONNAGE DE LA BOUTIQUE DE CLERMONT L'HERAULT.
REALISATION: MEMBRES DU SATD, M2 ERDL. SOURCE : IGN BD TOPO

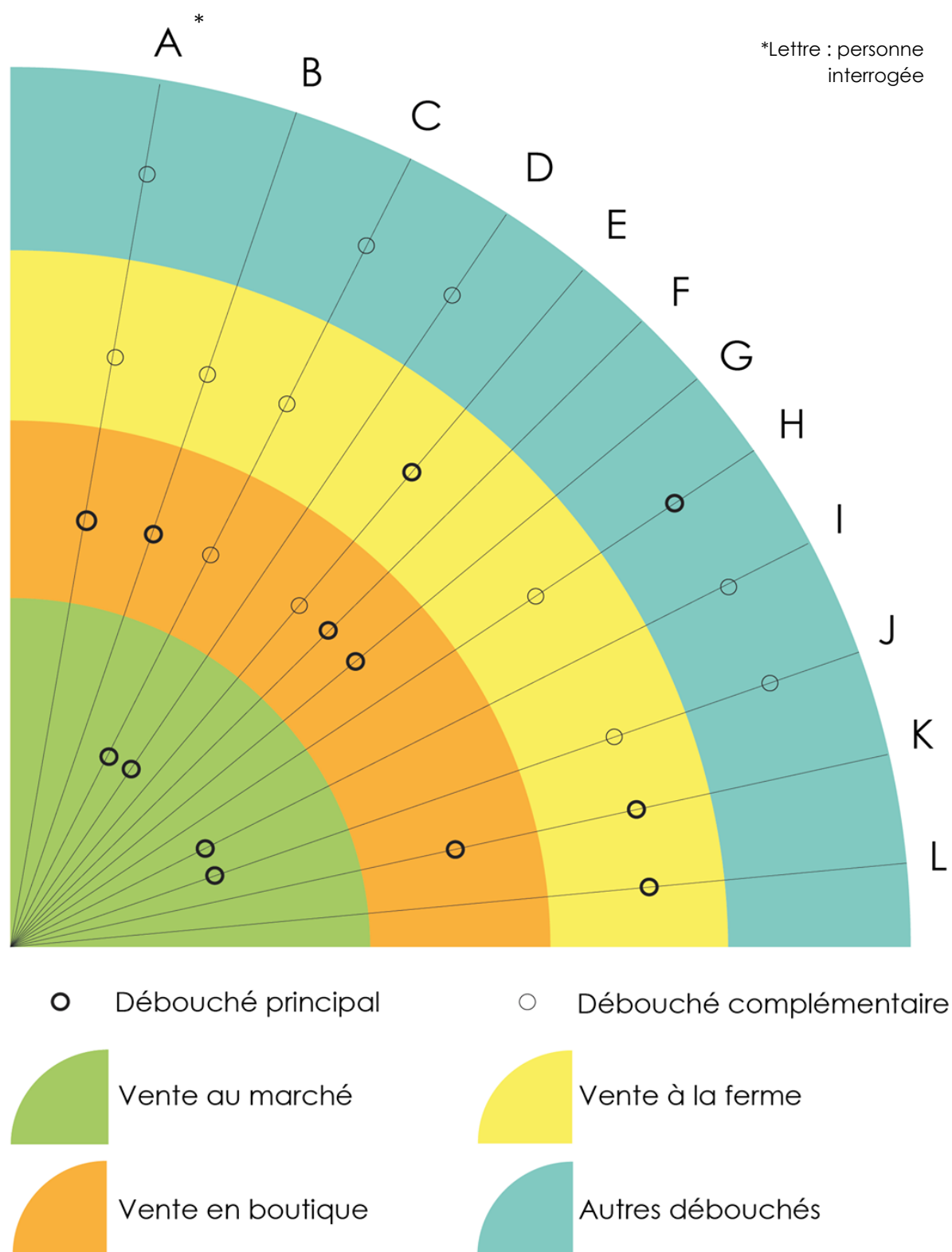
Focus sur les boutiques paysannes de Gignac et Clermont-l'Hérault

Les boutiques paysannes de Clermont-l'Hérault et de Gignac possèdent globalement la même aire d'approvisionnement que le marché de Gignac (exception faite des produits étrangers). La distribution des acteurs dans l'espace nous montre que les producteurs du Pays sont davantage valorisés que sur le marché. Aussi, les produits vendus en boutique correspondent à un terroir d'origine bien déterminé. Cela les démarque positivement avec les produits vendus sur les marchés. Ainsi, les produits viandes viennent du Lodévois et des Cévennes, les Aveyronnais approvisionnent les boutiques en produits transformés (bières, spécialités carnés et laitières) et les produits maraichers de la plaine de l'Hérault.

Ensuite, nous observons que ces deux boutiques, qui n'ont pas les mêmes caractéristiques (la boutique de Clermont-l'Hérault est située dans le centre-bourg et la boutique de Gignac dans une zone commerciale) possèdent un éventail de producteurs à proportions différentes. La boutique de Gignac possède une liste plus importante mais les deux parviennent à obtenir un panier de bien dans leur aire d'approvisionnement.

Dans le cas de ces boutiques, c'est davantage la qualité que la diversité des produits qui attirent la clientèle. En effet, lors d'une enquête de terrain faite au marché de Gignac, un producteur témoigne à propos d'un afflux important de consommateurs le mercredi, exactement le jour où le maraîcher dépose sa production dont la qualité et réputée exceptionnelle. Il en profite aussi pour déposer sa production le mercredi pour profiter de cet afflux de personnes qui sont susceptibles de consommer davantage que le produit d'appel fourni par le maraîcher.

Types de circuits de vente des producteurs interrogés



Réalisation : Membres SATD M2 ERDL, 2019

Sources : enquête producteurs de la vallée de l'Hérault 2018, 2019

FIGURE 4 : TYPES DE COMMERCIALISATION EN SELON LES ACTEURS INTERROGES

Les producteurs rencontrés écoulent d'abord en circuit-court

Les trois types de circuit-courts rencontrés sont la vente au marché, la vente en boutique, qu'elle soit paysanne ou de producteurs et la vente à la ferme.

Ceux qui optent pour le marché en font leur principale activité. Ils se localisent sur les marchés locaux, parfois en font plusieurs et complètent généralement leur production avec des produits issus de la revente dans les saisons creuses notamment chez les maraîchers. Les marchés sont cependant capables de donner une visibilité importante au producteur, et les marchés souvent anciens les rendent attractifs pour les producteurs locaux, comme en témoigne la liste d'attente pour obtenir une place sur le marché de Gignac, pour ne citer que lui. Cette activité est cependant chronophage par rapport au modèle de boutique paysanne ou de producteur.

Ce modèle est avantageux à plusieurs titres : le gain de temps (modèle dépôt-vente, la capacité de rencontre avec les autres agriculteurs et leur production qui allie la complémentarité des productions pouvant correspondre à un panier de bien (frein potentiel d'une vente à la ferme), et l'avantage de ne pas passer trop de temps à la vente (frein de la vente sur les marchés). Ainsi, cinq des douze producteurs rencontrés tirent la majorité de leurs revenus de ce système, quand deux autres en profitent pour en tirer un revenu de complémentaire.

Enfin le modèle de vente à la ferme permet une visualisation du lieu de production par le consommateur. Il permet de donner une vitrine au producteur et à son modèle de production à lui personnellement. Certains en profitent pour se démarquer individuellement par rapport à la concurrence locale, quand d'autres l'associent à des activités complémentaires comme l'hôtellerie de plein air, la restauration ou l'accueil d'événements. Le seul producteur de notre échantillon qui ne possède dont les débouchés se font hors circuit-court est viticulteur. Il profite de l'opportunité qu'a le terroir viticole d'être valorisé à des échelles plus larges pour en tirer un maximum de leurs revenus, à travers l'alimentation d'une série de restaurants, de caves et l'export vers d'autres régions françaises et européennes.



Réalisation: membres du SATD, M2 ERDL

FIGURE 5 : LA PRIORISATION DES ENJEUX PAR TYPES D'ACTEURS. REALISATION : MEMBRES DU SATD, M2 ERDL

L'identification des catégories d'enjeux selon des types d'acteurs interrogés

Lecture : Une grande proportion de producteurs et exploitants considèrent que les enjeux présents sur le territoire concernant le SATD se situent en fonction du volet social allié au volet politico-institutionnel

Dans ce graphique, divers enjeux concernent les composantes du

- Volet social agricole : réseau d'agriculteurs en local, commercialisation de proximité avec associations d'agriculteurs
- Volet politico-structurel : action publique, outils institutionnels (SAFER, Chambre d'Agriculture), accès au foncier, accès à l'eau
- Volet environnemental : composition pédologique, monopole de la viticulture
- Volet « demande » : évolution de la demande, type de demandeur (structure publique ou structures privées), accès aux produits

On remarque trois grandes tendances concernant la catégorisation des enjeux selon les types d'acteurs :

- Une grande proportion d'acteurs politiques (élus) identifie les enjeux en fonction des volets « environnemental » et « politico-institutionnel » :

“ Il faut être volontariste, que l'on pose des actes, l'acte est de maîtriser le foncier, pouvoir faire des réserves foncières (...) il faut avoir une dynamique de réserve agricole. P.Salasc, maire d'Aniane ”

- Une grande proportion d'acteurs institutionnels identifie les enjeux en fonction du volet social et du volet « demande »

“ Un agriculteur ne peut pas répondre à un appel d'offre, la seule possibilité pour les agriculteurs est de se structurer pour être en capacité de répondre à ces appels d'offre (des structures publiques. F. Grillon-Gaborit, charge de mission au pôle économique de la CA. ”

- Une grande proportion de producteurs et exploitants identifie les enjeux en fonction du volet social agricole et du volet politico-institutionnel

“ Il n'y a pas de reconnaissance des paysans et de ce qui peut se faire sur le territoire (...) les terres privées sont compliquées à mobiliser pour les élus. ”

D. Soulier, agriculteur

Une majorité des acteurs interrogés, quel que soit leur secteur d'activité tendent vers ces enjeux à prioriser, il est notamment question principalement de la prédominance de la viticulture et de la mobilisation de ce foncier face à cette dominante viticole.

La question environnementale joue aussi un rôle primordial et les acteurs en font le lien avec le volet politico-structurel en mettant en évidence la politique d'accès à l'eau peu favorable à l'agriculture paysanne. Le paysage viticole et de garrigue ne permettant pas une agriculture maraichère favorable et une exploitation plus grande de cultures maraichères car l'agriculture paysanne est caractérisée par de petites surfaces exploitées.

L'approvisionnement des structures publiques (cantines, EPHAD etc.) concerne un enjeu pour tous les acteurs interrogés car l'agriculture paysanne ne répond à ce marché. La plupart identifient ce frein avec l'aspect social car l'agriculture paysanne concerne une mobilisation sociale qui nécessite généralement un seul voire deux individus.

IV. Réponse des préconisations aux défis de la charte de développement du Pays Cœur d'Hérault

Pour synthétiser l'ensemble des enjeux, points à améliorer et préconisations relevés dans l'étude de nos entretiens ainsi que celle de quelques modèles extérieurs, nous avons réalisé un tableau dans lequel ceux-ci sont listés verticalement. Horizontalement on trouve les acteurs impliqués (producteurs, collectivités etc...) ainsi que la liste des 6 défis inscrits dans la charte Agenda21 de développement intitulée « *Le Pays rêvé... en 2025* » Nous avons indiqué à l'aide de « ✓ » à quels défis chacune des actions intitulées pouvait participer afin de montrer comment elles s'inscrivent dans les objectifs prioritaires du Pays et de son CoDev.

	Potentiel de réponse du SAID	Acteurs potentiellement impliqués					Effet sur l'Axe 1 Une terre d'accueil et de rencontre	Effet sur l'axe 2 Les jeunes comme priorité : le lien intergénérationnel à développer	Effet sur l'axe 3 L'économie et l'emploi	Effet sur l'axe 4 L'agriculture	Effet sur l'axe 5 L'exigence environnementale	Effet sur l'axe 6 Urbanisme, logement et mobilité
		Producteurs	Autres acteurs de filière	Administration, Collectivités locales/territoriales	Chambre d'Agriculture	Autres organisations						
Actions de valorisation	Renforcer le tourisme de terroir en lien avec le tourisme culturel et patrimonial.	Certains engagés dans une démarche de tourisme		Pays cœur d'Hérault par le marketing territorial	Mise en place de marques et labels	Acteurs du tourisme, Hôtels, restaurants, offices de tourisme...	✓		✓	✓	✓	
	Accentuer la communication autour du développement durable dans un but de valorisation de l'environnement			Toutes collectivités territoriales		Associations environnementales				✓		
	Favoriser la consommation de produits de terroir par les touristes (en lien avec l'hébergement touristique)	Producteurs de produits locaux à forte valeur ajoutée (labels etc...)	Vendeurs par la communication et la valorisation de produits de terroir	Dispositifs de mise en avant		Acteurs du Tourisme	✓		✓	✓		
	Étendre la plateforme Mon-Cœur d'Hérault à l'agriculture, ou créer une plateforme spécialisée avec un annuaire etc....			Pays cœur d'Hérault					✓	✓		
	Création d'une valeur ajoutée captive au territoire								✓			
	Permettre de répondre à la demande locale par une production locale.	Producteurs	Vendeurs par le relais entre la demande et l'offre	Travail lors de l'installation d'agriculteurs pour leur trouver les débouchés	Accompagnement et validation des projets		✓		✓	✓	✓	
	Permettre une croissance verte et solidaire						✓		✓		✓	

Actions de conception	Potentiel de réponse du SATD	Acteurs potentiellement impliqués				Effet sur l'axe 1 Une terre d'accueil et de rencontre	Effet sur l'axe 2 Les jeunes comme priorité : le lien intergénérationnel à développer	Effet sur l'axe 3 L'économie et l'emploi	Effet sur l'axe 4 L'agriculture	Effet sur l'axe 5 L'exigence environnementale	Effet sur l'axe 6 Urbanisme, logement et mobilité
	Sensibiliser les sociaux, à l'importance de bien manger dans un objectif de santé et de développement durable.		Travail au niveau des établissements sociaux				✓				
	Transmission de savoirs paysans par l'intégration du Lycée comme acteur principal de cet action	Producteurs en possession de savoirs traditionnels, organisation d'accueil des sociaux	Travail au niveau des établissements sociaux agricoles.		Associations		✓				
	Favoriser l'ancrage des acteurs de l'agriculture dans le territoire		Accompagnement, montage de projet	Aide à l'implantation	Associations (Terre de Liens)	✓		✓			
	Utiliser l'agriculture locale en réponse aux enjeux de précarité et de pauvreté par la création de nombreux métiers.			Financement par les divers fonds disponibles	Tissu associatif (CAPDIFE Croix rouge Insertion)			✓			
	Favoriser une cohésion territoriale entre l'urbain et le rural		Vente de produits ruraux en ville	Collectivités, CC, responsables de l'urbanisme							✓
	Repenser l'évolution de l'appareil commercial du pays Cœur-d'Hérault (revitalisation des bourgs-centre par le commerce : boutique paysanne de Clermont-Hérault et vivacité de marchés, encourager la rencontre au monde paysan avec les consommateurs par la consommation à la ferme)			Pays Cœur d'Hérault (pôle économie...)				✓			

Potentiel de réponse du SAID	Acteurs potentiellement impliqués				Effet sur l'Axe 1 Une terre d'accueil et de rencontre	Effet sur l'axe 2 Les jeunes comme priorité : le lien intergénérationnel à développer	Effet sur l'axe 3 L'économie et l'emploi	Effet sur l'axe 4 L'agriculture	Effet sur l'axe 5 L'exigence environnementale	Effet sur l'axe 6 Urbanisme, logement et mobilité
Actions de concertation	Monteur des filières locales et développer des partenariats entre les cantines et les producteurs	Producteurs	Autres acteurs qui doivent se mettre en réseau	Responsables des cantines.		✓		✓	✓	
	Permettre une coopération et une connexion inter-filière	Producteurs intéressés	Autres acteurs intéressés	Mise en place de Plateformes	✓			✓		
	Faire prendre conscience de l'importance de l'eau pour le territoire			Collectivités, Communes CC	Sensibilisation sur l'eau, stages biodiversité etc...	Peuvent s'associer avec BRL, ASA canal de Gignac, associations écologiques		✓		
Actions de protection	Permettre une diversification de l'agriculture et une préservation des sols	Producteurs	Vendeurs doivent relayer l'étendue de la demande, ex : légumes d'hiver non cultivés mais demandés.	Offres de formations	Sensibilisation, stages d'animation etc...	Tissu associatif.			✓	
	Renforce la préservation d'un microclimat positif au terroir naturel	Producteurs		Règlementations, formations, commande d'études de terrain		Tissu Associatif			✓	
	Diversifier et renforcer la biodiversité sur le territoire	Producteurs							✓	
	Permet une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement	Producteurs	Créations de filières qui rémunèrent justement les bonnes pratiques	Sensibilisation de la population		Tissu associatif		✓		

V. Volet opérationnel et préconisations pour l'optimisation d'un SATD

VOLET OPERATIONNEL : ASPECT SOCIAL

ENJEUX

La **coordination** entre l'offre et la demande de produits alimentaires plus diversifiés

La **complémentarité** entre les cultures et permettre une plus grande diversité dans l'offre alimentaire

OBJECTIFS

Créer des **connaissances** sur le calendrier de culture du territoire, afin de répartir efficacement la production

Revaloriser l'image du **paysan** à l'échelle locale

Inciter les actions de mise en **relation** entre les producteurs locaux et les consommateurs

PRECONISATIONS

Produire de la connaissance sur les **besoins** et les **productions** présents sur le territoire

Mise en place d'une plateforme numérique comme **outil collaboratif** et de concertation alliant consommateur et producteur

Favoriser et inciter les installations de ces profils "**marginiaux**"

ACTEURS MOBILISABLES

Tissu associatif pour animation et production de connaissance à l'échelle locale ou porteur de projet

Le **Conseil de Développement** dans le cadre de la promotion de l'agriculture locale

Le **Pays Coeur d'Hérault** porteur de projet

Le **GAL Coeur d'Hérault** avec l'axe 1 : « L'innovation comme levier de développement et de création d'emplois durables en cœur d'Hérault »

Les **associations de producteurs**

Les **groupements de consommateurs locaux**



VOLET OPERATIONNEL : ASPECT POLITICO-INSTITUTIONNEL

ENJEUX

Implantation et maintien d'une ressource agricole autre que la viticulture

Viabilité économique des exploitations paysannes

OBJECTIFS

Favoriser la **diversification** et l'**installation** en agriculture paysanne sur des petites parcelles

Optimiser le **temps** de production et de commercialisation

Permettre une **irrigation** égalitaire vis à vis de la viticulture (débit, pression)

Participer au développement de productions locales à destination de la **restauration collective**

Permettre l'accès au **foncier agricole** pour l'agriculture paysanne

Anticiper les **freins** et **difficultés** lors de l'accompagnement en installation

PRECONISATIONS

Réaliser un **répertoire des friches agricoles** en réserve foncière communales de petite tailles

Intégrer des profils d'exploitants agricoles **diversifiés** dans la gestion du canal de Gignac

Revoir les conditions d'**accès à l'eau** pour les exploitants dans le Plan de Gestion de la Ressource en Eau

Promouvoir les **contractualisations** de type écologique (baux ruraux à close environnementale¹)

Concertation entre acteurs de l'agriculture paysanne et élus favorisant l'écoute et la faisabilité des actions à mener

ACTEURS MOBILISABLES

SAFER (partenariat et convention avec les communes)

Chambre d'Agriculture

Département (compétence gestion foncière)

ASA

Pays

Élus (communaux, intercommunalités)

Conseil de Développement (mise en place de concertation)

Tissu associatif

Syndicats

Les associations de producteurs



¹ Décret du 8 mars 2007 n° 2007-326

Conclusion

L'approche qualitative et la conduite d'entretiens permettent d'appréhender le territoire à travers le savoir et la connaissance qui sont issus des discours individuels. Le résultat de cette méthodologie et la production de données se forment à travers la cohérence et la complémentarité des discours qui vont dans un sens commun. La pluralité des acteurs induit une pluralité de « dire », néanmoins, lorsque les constats se rejoignent, la production de ces données prend forme.

Les constats et les résultats qui ont été mobilisés et analysés durant cette étude ont permis de prendre en considération ces discours et d'établir un constat de l'agriculture paysanne présente sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault et plus spécifiquement sur la CC de la Vallée de l'Hérault.

De manière plus générale, le réseau de producteurs implanté dans le territoire est plus qu'actif et la mobilisation autour de ce réseau s'accroît d'années en années, valorisant les productions locales et permettant d'offrir aux consommateurs un panel de produits du territoire qui valorisent l'ancrage social et agricole issus de l'agriculture paysanne.

Cette mobilisation sociale comprend notamment des agriculteurs qui n'ont cessé de valoriser leur terroir et leurs exploitations, favorisant le lien avec le consommateur en l'amenant notamment sur des espaces qu'il n'aurait pas eu l'ambition d'explorer.

Cette volonté de lien social entre en adéquation avec la valeur paysagère et agricole qui est mise à l'honneur à travers ces initiatives paysannes. Le Pays Cœur d'Hérault est un territoire riche de ressources naturelles et ce sont les acteurs qui en font une promotion opérationnelle et cela fait opposition à l'urbanisation constante et la perte de qualification paysagère qu'elle engendre.

Face à l'agriculture conventionnelle et à l'alimentation de masse, l'agriculture paysanne à s'affirmer et faire valoir une agriculture qui s'inscrit dans la durabilité. Il est de rigueur que les composantes environnementales soient l'axe de développement dans les années à venir. L'heure n'est pas à l'utopie mais le constat positif que l'on a de l'étude menée met en lumière une prise de conscience des producteurs ainsi que des consommateurs. La démarche est encore localement à l'initiative des individus alliée au collectif et l'action publique doit la soutenir.

Bibliographie

LACOMBE, Philippe. MALASSIS, Louis. Nourrir les Hommes (1994), Etudes Rurales, n°133-134, 1994, Littoraux en perspectives, p209-210.

PRALY, Cécile, CHAZOULE, Carole, DELFOSSE, Claire, BON, Nicolas, CORNEE, Moïse, La notion de "proximité" pour analyser les circuits courts, XLVIe colloque de l'ASRDLF, Juillet 2009, Clermont-Ferrand, France

RASTOIN, Jean-Louis, Les systèmes alimentaires territorialisés: le cadre conceptuel, Journal RESOLIS, n°15, Mars 2015, pp11-13

Un projet alimentaire territoriale pour le Luberon, Parc naturel régional du Lubéron, 2017, 4p.

Table des matières

Introduction.....	2
I. Qu'est-ce qu'un système alimentaire territorial durable et qui pour le porter ?	5
II. Quelle promotion des circuits alimentaires sur un territoire essentiellement viticole ?.	7
III. Approche méthodologique et acteurs interrogés.....	14
I. Les ressources territoriales relevées par les personnes interrogées.....	22
1. Un réseau territorialisé et organisé	22
Les producteurs et agriculteurs du circuit local	22
2. Une ressource environnementale propice à l'agriculture paysanne.....	27
3. Un tissu politique favorisant ces initiatives	30
4. Un tissu de consommateurs implanté dans le territoire	38
II. Les difficultés soulevées par les personnes interrogées	42
1. Des agriculteurs encore en marge du territoire	42
2. Une exploitation limitée de la ressource environnementale	48
3. Un constat amer sur la mobilisation des structures politico-structurelles	51
I. Regard sur d'autres expériences.....	56
II. Une dynamique sociale favorable à cette initiative de circuit alimentaire	60
III. La spatialisation sociale des circuits-alimentaires.....	61
IV. Réponse des préconisations aux défis de la charte de développement du Pays Cœur d'Hérault	71
V. Volet opérationnel et préconisations pour l'optimisation d'un SATD	75
Bibliographie	78

Table des illustrations

Carte 1: La Surface Agricole Utile et Orientation économique des exploitations en 2010 Source : Cartothèque du Pays Cœur d'Hérault.....	8
Carte 2: La vigne et la ville : les deux occupations du sol majoritaire en Pays Cœur- D'Hérault Source : Cartothèque du Pays Cœur-d'Hérault.....	9
Carte 3: Surfaces viticoles arrachées entre 2005 et 2009 Source : Cartothèque du Pays Cœur d'Hérault	10
Carte 4: Typologie de la dynamique des vignobles dans l'Hérault. Source : ARNAL, Clément, L'arrachage viticole : un facteur de mutations pour le département de l'Hérault, n°9 STRA 007, Paysages et Terroirs méditerranéens, janvier 2015, 71p	11
Carte 5: Evolution de la SAU communale depuis 2000 Source : Cartothèque du Pays Cœur d'Hérault	12
Carte 6: Nombre moyen de logements autorisés observés entre 2001 et 2011 dans le Pays Cœur d'Hérault Source : Cartothèque du Pays Cœur d'Hérault	12
Carte 7: La pression foncière urbaine sur les terres agricoles en Hérault Source : Cartothèque du Pays Cœur d'Hérault	13
Carte 8: Le Canal de Gignac dans la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault	48
Carte 9: représentation spatiale du marché de gignac (l'escale). réalisation: membres du satd, m2 erdl. Source : IGN BD Topo	61
Carte 10: REPRESENTATION SPATIALE DU RAYONNAGE DE LA BOUTIQUE DE Gignac (l'escale). REALISATION: MEMBRES DU SATD, M2 ERDL. SOURCE : IGN BD TOPO	63
Carte 11 : REPRESENTATION SPATIALE DU RAYONNAGE DE LA BOUTIQUE DE CLERMONT L'HER. REALISATION: MEMBRES DU SATD, M2 ERDL. SOURCE : IGN BD TOPO.....	64
Figure 1: Occupation du sol après arrachage sur le département de l'Hérault. Source: ARNAL, Clément, L'arrachage viticole : un facteur de mutations pour le département de l'Hérault, n°9 STRA 007, Paysages et Terroirs méditerranéens, janvier 2015, 71p	11
Figure 2: frise chronologique déroulement de l'étude	15
Figure 3 : Un diagnostic agricole et alimentaire.....	59